

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 362
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

ÉCOLOGIE



PROGRAMME 362
Écologie

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Laurent PICHARD

Sous-directeur à la direction du budget

Responsable du programme n° 362 : Écologie

L'objectif de ce programme, dans le cadre du plan de relance, est de contribuer de façon décisive à la transition de l'économie : il incarne le choix d'une croissance durable et juste, d'une croissance qui économise nos ressources naturelles, qui émet moins de CO₂ et qui protège notre biodiversité. La France poursuit un objectif stratégique ambitieux à terme: devenir une grande économie décarbonée européenne en atteignant la neutralité carbone en 2050.

Près de 80 % des AE et 60 % des CP disponibles en 2021 ont été consommés sur les différentes actions du programme.

La rénovation énergétique constitue une première action majeure. Elle passe d'abord par une relance de l'investissement public dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, avec un objectif à destination à la fois du citoyen, de l'usager et du contribuable : réduire la facture et l'empreinte énergétiques et améliorer le confort pour les usagers et les agents. La mise en œuvre de ces moyens, principalement par le biais d'appels à projets pour les bâtiments publics de l'État et de ses opérateurs, vise à cibler ceux qui seront à la fois les plus matures pour une mise en œuvre très rapide et les plus à même d'avoir un impact significatif sur les économies d'énergie attendues. Pour les bâtiments des collectivités, la mise en œuvre des moyens au niveau déconcentré favorise la rapidité d'exécution. Ensuite, l'amélioration de la qualité énergétique inclut un volet ciblé sur les logements privés, mais aussi un soutien à la réhabilitation des logements sociaux ainsi qu'à la rénovation énergétique des TPE/PME. Des mesures spécifiques destinées aux TPE, PME, artisans, commerçants et indépendants sont mises en œuvre pour accompagner leur engagement dans la transition écologique via la rénovation de leurs locaux.

La relance de l'investissement dans les infrastructures et mobilités vertes constitue un autre axe central de la relance de l'économie et de sa transformation vers une économie moins carbonée. Les infrastructures moins polluantes sont ainsi encouragées, avec une attention particulière portée sur les mobilités du quotidien : aménagements de réseaux cyclables, soutien au secteur ferroviaire et développement de transports collectifs constituent les trois piliers des nouvelles infrastructures financées dans le cadre du plan de relance. Le développement de la part modale des modes alternatifs à la route constitue un objectif en soi qui fait l'objet d'un suivi dédié. En outre, l'achat de véhicules propres est soutenu de façon accrue, grâce au bonus automobile et à la prime à la conversion. L'effort de renouvellement du parc automobile de l'État engagé dès 2020 est également amplifié et poursuivi sur ce programme (police nationale, gendarmerie, pénitentiaire et douanes), afin qu'il soit moins polluant. Il est attendu de l'ensemble de ces mesures une accélération de la réduction des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs. Par ailleurs, pour répondre au besoin du maintien en bon état des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques, de manière à permettre aux territoires de s'adapter aux effets du changement climatique et d'être plus résilients, le programme « Écologie » intervient en faveur de la biodiversité et de la lutte contre l'artificialisation des sols. Cette action a pour objectif de réaliser des opérations de réparation écologique et d'aider les territoires et les filières dans leur transition écologique. Ces projets peuvent comprendre l'adaptation d'infrastructures routières et ferroviaires, des conurbations ou des barrages, des actions de désimperméabilisation et de désartificialisation. Un fonds en particulier finance des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles. L'objectif de cette action est également d'aider les collectivités locales à construire plus dense en versant une prime aux maires accordant des permis de construire permettant de limiter l'artificialisation et l'étalement urbain. Si l'Outre-mer peut bénéficier de l'ensemble des mesures, une partie des moyens de cette action est spécifiquement consacrée à l'Outre-mer, au titre du renforcement des infrastructures antisismiques aux Antilles (en priorité les hôpitaux et bâtiments publics), ou encore de la modernisation des réseaux d'eau.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux et climatiques sont majeurs pour notre agriculture, il importe également d'accélérer la transition de notre modèle agricole vers des systèmes plus résilients : l'importance de notre souveraineté alimentaire, qui se traduit notamment par le plan protéines, ou encore les demandes pour des produits locaux, qui se retrouvent dans le développement d'une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes, ou encore au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT), n'ont fait

que confirmer ce besoin. L'effort d'investissement dans le renouvellement des agro-équipements ainsi que sur le secteur forestier vise à contribuer à une modernisation et une transformation durable du secteur ainsi qu'à la réduction de la pollution. Une attention particulière est enfin portée sur l'élevage et le bien-être animal. Le renforcement de la performance environnementale et sociale du secteur agricole s'étend aux activités de pêche et de culture marine, avec des mesures spécifiques intégrées à une action dédiée à la mer. Celle-ci vise également à soutenir le développement de solutions vertueuses dans l'ensemble des dimensions du développement durable, par une action ciblée sur la modernisation d'infrastructures et d'équipements portuaires ainsi que la flotte de navires des affaires maritimes.

Enfin, les moyens déployés par ce programme ont pour objectif d'appuyer le développement d'énergies et de technologies vertes : la stratégie hydrogène incarne cet investissement dans les énergies de demain ; cet appui se traduit aussi par le soutien apporté à des filières stratégiques telles que le nucléaire, l'aéronautique et l'automobile. L'accompagnement des entreprises dans la transition écologique passe aussi par la décarbonation de l'industrie, avec un accompagnement dans l'électrification et la transition vers l'utilisation de procédés moins énergivores par le biais d'appels à projets, ou encore le soutien à l'économie circulaire et aux circuits courts.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie du plan de relance

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

OBJECTIF 2 : Assurer la transition énergétique des bâtiments publics

INDICATEUR 2.1 : Economie d'énergie attendue

OBJECTIF 3 : Améliorer la qualité énergétique du parc de logements

INDICATEUR 3.1 : Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'

OBJECTIF 4 : Développer la part des modes alternatifs à la route

INDICATEUR 4.1 : Part modale des transports non routiers

OBJECTIF 5 : Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

INDICATEUR 5.1 : Émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie du plan de relance****INDICATEUR****1.1 – Taux de consommation des crédits**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de consommation des AE	%	Sans objet	Sans objet	100	80	80	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	Sans objet	Sans objet	100	74	57	Sans objet

Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en LFI et LFR ajustée des crédits transférés vers d'autres programmes ou transférés vers ce programme.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de consommation des AE est conforme à la prévision 2021 actualisée. Il témoigne de la rapidité de la mise en œuvre du plan France Relance et contribue au plein respect de l'objectif fixé par le Premier ministre d'engager 70 Md€ à fin 2021 sur l'ensemble du plan.

La programmation initiale en CP était fondée sur les besoins exprimés par les ministères à partir de prévisions qui permettaient alors d'escompter un rythme très soutenu de réalisation des projets de relance. Toutefois, dans un contexte notamment marqué par des tensions sur les approvisionnements, la réalisation par les ministères de certaines mesures ayant été plus longue que prévu, une sous-consommation a été observée en CP.

OBJECTIF**2 – Assurer la transition énergétique des bâtiments publics****INDICATEUR****2.1 – Economie d'énergie attendue**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Opérations de rénovation thermique de l'État et de ses opérateurs	kWh	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	235 000 000	235 000 000	Non déterminé
Opérations de rénovation thermique des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres universitaires sociales	kWh	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	165 000 000	165 000 000	Non déterminé
Opérations de rénovation thermique des collectivités locales	kWh	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	Non déterminé

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Source des données : Pour la fixation de l'objectif : dossiers de sélection des projets après instruction par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et les préfets de région. Pour l'actualisation et le suivi de l'objectif : documents et outil de suivi entre, d'une part, les porteurs de projets et, d'autre part, la DIE et les préfets de région. Les économies d'énergie pour les opérations des collectivités locales n'ont pas pu être collectées.

Mode de calcul : Cet indicateur, répondant à l'objectif de transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État, est la somme des économies d'énergie finale (gains exprimés en kWh) identifiées dans les dossiers des candidats. Il se prête à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée annuellement en fonction de l'évolution des projets, et à une mesure finale en fin de projet. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de la phase d'élaboration et de sélection des projets. Le suivi de l'indicateur et le maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les porteurs de projets, sont assurés au cours de la mise en œuvre des projets dans le cadre du dispositif de suivi mis en place par l'État. Les résultats réels et l'atteinte concrète de l'objectif fixé ci-dessus, ne pourront être définitivement mesurés qu'après la mise en service effective des projets.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La rénovation thermique des bâtiments publics financée par le plan de relance a pour objectif de permettre la réduction de la consommation énergétique des bâtiments de l'État, de ses opérateurs, y compris des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres sociales et universitaires, en luttant contre leur obsolescence, le tout en adéquation avec les orientations de la politique immobilière de l'État, les schémas directeurs immobiliers régionaux et les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) des administrations centrales et déconcentrées.

Les économies d'énergie prévues dans les projets immobiliers lauréats sont des gains sur la facture énergétique en kWh d'énergie finale, grâce aux travaux impactant directement et positivement la performance énergétique, selon trois types de mesures :

1. construction, rénovation et réhabilitation avec isolation extérieure ou intérieure (y compris changement d' huisseries et d'ouvrants) ;
2. changement de système de chauffage, de climatisation...
3. installation et changement de dispositifs électriques et d'éclairage, favorisant les baisses de consommations d'énergie.

La prévision d'économie d'énergie attendue est estimée de manière prudente. Fin 2021, l'ensemble des projets a été validé.

Les cibles 2023 sont maintenues au même niveau que les prévisions 2022, dans la logique du programme qui repose sur des prévisions correspondant aux résultats attendus une fois l'ensemble des opérations réalisées. Le respect de ces objectifs fait l'objet d'un suivi par la DIE et les préfets de région au travers de l'outil de suivi, mais également dans le cadre du dispositif du suivi renforcé pour accompagner les projets complexes à enjeux.

OBJECTIF**3 – Améliorer la qualité énergétique du parc de logements****INDICATEUR****3.1 – Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'	Nb	Sans objet	Sans objet	80 000	2500	2200	Non déterminé

ANALYSE DES RÉSULTATS

La rénovation énergétique des logements privés est un axe important du plan de relance. Elle permet, d'une part, de rendre le parc immobilier plus efficient énergétiquement et contribue ainsi aux objectifs climatiques nationaux. Elle vise, d'autre part, à lutter contre la précarité énergétique des ménages, notamment les plus modestes, en réduisant la facture d'énergie et en améliorant le confort thermique des logements. L'action du Gouvernement dans le cadre de la relance met l'accent sur les rénovations énergétiques ambitieuses, là où elles sont le plus nécessaires. Cela se traduit notamment par l'objectif d'amélioration de l'étiquette énergétique attribuée aux bâtiments concernés, et d'amplification des sorties du statut de « passoire thermique » (étiquettes F et G), qui font l'objet d'un bonus spécifique dans le cadre de la relance.

Le réalisé 2021 de l'objectif peut s'expliquer par les modalités d'obtention du bonus « sortie de passoire thermique ». L'étiquette DPE n'étant pas collectée dans le cadre de l'instruction en dehors de l'audit nécessaire à l'obtention dudit bonus, il est probable que le résultat actuel d'amélioration d'étiquette soit sous-estimé sans possibilité de suivi plus fin. Le rapprochement progressif entre les dispositifs Habiter Mieux Sérénité et MaPrimeRénov' à compter de 2022 afin de massifier les projets de rénovation globale et les impacts du projet de loi climat résilience devraient permettre de dynamiser et clarifier l'instruction et le suivi des sorties de passoires thermiques en 2022.

OBJECTIF**4 – Développer la part des modes alternatifs à la route****INDICATEUR****4.1 – Part modale des transports non routiers**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part modale des transports collectifs dans l'ensemble des transports intérieurs terrestres de voyageurs	%	17,9	13,8	18,9	16,6	17,8 (estimation)	> 19
Part modale du transport ferroviaire dans le transport intérieur terrestre de marchandises	%	10	9,6	9,6	9	9,5 (estimation)	> 9,9
Part modale du transport fluvial dans le transport intérieur terrestre de marchandises	%	2,2	2	2,2	2	2,1 (estimation)	> 2,2
Part modale du vélo dans les trajets domicile-travail	%	2,4	2,9	4,2	3,5	Non connu	> 5,6

Commentaires techniques

Sources des données : Bilan annuel des transports [1] en 2020 (daté de décembre 2021) dont l'élaboration repose notamment sur le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Commissariat général au développement durable (CGDD). Il est rappelé que le bilan annuel portant sur l'année n est publié chaque année, au plus tôt à la fin du premier semestre de l'année n+1.

Ainsi, le Bilan annuel des transports en 2021 sera publié à la fin du second semestre de l'année 2022. Ce rythme de recueils et d'élaboration des données statistiques conduit à retenir des estimations à la date de publication du rapport annuel de performances (ici RAP 2021). En particulier, l'impact incertain de l'épidémie de Covid-19 conduit à une marge d'erreur significativement plus importante que les années précédentes.

Les chiffres définitifs (consolidés) sont fournis dans la mesure du possible avec le projet annuel de performances de l'année suivante (PAP 2023) et commentés dans le rapport annuel de performances de l'année suivante (RAP 2022). Les données commentées dans le RAP 2021 sont donc celles de 2020.

Il est rappelé que les trafics aériens ont été exclus des transports intérieurs dans le calcul du premier sous-indicateur. Le ratio considéré est donc la part modale des transports collectifs dans l'ensemble des transports intérieurs terrestres de voyageurs.

Enfin, la source des données du sous-indicateur relatif à la part modale du vélo dans les trajets domicile-travail est l'enquête annuelle de recensement de la population (INSEE) dont la donnée définitive est dans la mesure du possible disponible à l'été de l'année n+1 (ici PAP 2023 à l'été 2022 pour la donnée 2021) et commentée dans le rapport annuel de performances de l'année suivante (RAP 2022).

Il est à noter que les cibles des sous-indicateurs 3.1.1 et 3.1.2 qui au PAP 2021 étaient respectivement supérieures à 19,6 et 9,8, ont fait l'objet d'un ajustement à l'occasion du PAP 2022. Elles sont désormais supérieures à 19 et 9,9 tel qu'indiqué dans ce RAP.

[1] Nouvelle dénomination du rapport de la Commission des Comptes des Transports de la Nation, suite à la suppression de cette Commission.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Sous-indicateur 3.1.1 à 3.1.3 – Part modale des transports non routiers**

Cet indicateur, créé en 2006, permet d'apprécier le rééquilibrage, pour le transport de voyageurs et de marchandises, vers les modes alternatifs à la route, ferroviaire et fluvial pour le fret et vers les transports collectifs pour les voyageurs.

Dans le contexte de la crise sanitaire et des confinements, le transport intérieur de voyageurs (hors aérien) décroît de 23,5 % et s'établit à 749,4 milliards de voyageurs-kilomètres, revenant au niveau des années 1990. Cette baisse est constatée pour tous les modes de transport. Les transports individuels en véhicules particuliers sont les moins impactés, avec une diminution de 19,2 %, alors que les transports collectifs plongent de plus de 40%. La part relative des transports collectifs terrestres perd donc plus de 4%, passant de 17,9% en 2019 à 13,8% en 2020.

De même, le transport terrestre de marchandises (hors oléoducs, hors VUL, y compris transit), est en net repli de 4,3 % en 2020 après une hausse de 2,8 % en 2019. Cet impact est cependant inégal entre les modes, et affecte plus le mode ferroviaire (-7,8%) et le mode fluvial (-11,4%) que le mode routier par poids lourds (-3,7%). En parts relatives, les modes ferroviaire et fluvial diminuent donc entre 2019 et 2020.

Pour l'année 2021, il est rappelé que les chiffres avancés sont encore des estimations dans l'attente de la publication du Bilan annuel des transports à paraître fin 2022. La part modale du transport ferroviaire devrait diminuer sous l'effet de la pandémie de Covid-19, et la part modale du transport fluvial resterait relativement stable.

Sous indicateur 3.1.4 Part modale du vélo dans les trajets domicile-travail

Début 2020, à la veille de la crise sanitaire, l'indicateur de part modale du vélo pour les trajets domicile-travail publié par l'INSEE augmente de 21% pour passer de 2,4% en 2019 et 2018 à 2,9% en 2020. La progression de cet indicateur est globalement inférieure à la projection qui prévoit un triplement de la part modale à l'horizon 2024 (de 2.1 à 6.3% pour le motif domicile-travail).

Cette progression de part modale concerne particulièrement les communes-centres : début 2020, 6,0 % des actifs des communes-centres utilisent le vélo pour rejoindre leur lieu de travail, soit deux fois plus que sur l'ensemble du territoire. Selon l'INSEE, ce constat est notamment lié à l'augmentation des aménagements pour les cyclistes dans les grandes villes et le souci croissant de limiter la pollution.

L'absence d'enquête de recensement début 2021 pour cause de crise sanitaire ne permettra pas d'obtenir une valeur 2021 pour cet indicateur. L'enquête 2022 s'est effectuée normalement, permettant à nouveau le suivi de l'indicateur début 2023.

La Plateforme nationale des fréquentations, animée par l'association Vélo & Territoires, révèle un usage du vélo stable en 2021 par rapport à 2020, en progression de 28% par rapport à 2019 (tous motifs de déplacement). Ces chiffres montrent que la croissance de la pratique du vélo, stimulée par la crise sanitaire, se pérennise au-delà de celle-ci.

OBJECTIF

5 – Réduction des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs

INDICATEUR

5.1 – Émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Émissions moyennes de CO ₂ des véhicules neufs	gCO ₂ /km	111,5	92,1	95	83	73,6	95

Commentaires techniques

Les chiffres portés dans le tableau s'entendent par rapport à l'ancien cycle d'essais NEDC. Leur conversion en valeurs WLTP, procédure d'essais censée reproduire plus fidèlement les conditions réelles de conduite, est effectuée sur la base approximative d'un ajout moyen de 28 gCO₂/km. Les chiffres NEDC sont extrapolés à partir des données WLTP à compter de l'année 2020.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'actualisation régulière de la politique française d'aide à l'acquisition de véhicules propres en réponse aux évolutions du marché des véhicules neufs a permis une baisse moyenne des émissions de CO₂ de ceux-ci, entre 2008 et 2019, de l'ordre de 4 g/km par année.

Alors que la tendance était plutôt à la stagnation voire à la remontée légère des émissions moyennes de CO₂ sur les dernières années, la dynamique s'est radicalement modifiée depuis 2020, et des baisses considérables, de l'ordre de 19 gCO₂/km en 2020 et 9 gCO₂/km en 2021, ont ainsi été enregistrées sur les émissions moyennes des voitures particulières en France.

Ces baisses considérables sont avant tout dues au très fort essor des ventes de voitures neuves électrifiées – électriques et hybrides rechargeables –, observé à partir de l'année 2020, soutenu à la fois par la réglementation européenne applicable aux constructeurs automobiles, les dispositifs nationaux d'aides à l'acquisition de véhicules propres et de taxation des véhicules polluants, l'évolution à la baisse du coût des batteries et le développement d'une offre de véhicules électrifiés plus fournie et dotés d'une plus forte autonomie.

Il faut toutefois noter que le changement de procédure d'homologation des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves, intervenue en mars 2020 et impliquant, pour le besoin des comparaisons, le recours à des clés de conversion nécessairement imparfaites entre émissions WLTP et émissions NEDC, est aussi susceptible d'être à l'origine d'une partie des baisses rapportées.

La cible 2023 du PAP, quant à elle, est fixée sur la base des objectifs réglementaires définis à l'échelle européenne pour les années 2020 et 2025 (respectivement 95 et 80.75 gCO₂/km), en interpolant linéairement la trajectoire d'émissions pour les années intermédiaires.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Rénovation énergétique	10 000 000 172 938 960	3 700 000 000 938 519 481	2 585 000 000 2 656 310 180	1 367 857 809	6 295 000 000 5 135 626 429	6 295 000 000
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	1 000 000 4 563 426	35 000 000 15 577 779	1 184 000 000 956 551 825	4 359 000	1 220 000 000 981 052 030	1 220 000 000
03 – Décarbonation de l'industrie	11 098 039		1 000 000 000 504 901 961		1 000 000 000 516 000 000	1 000 000 000
04 – Économie circulaire et circuits courts			500 000 000 246 000 000		500 000 000 246 000 000	500 000 000
05 – Transition agricole	10 000 000 11 568 841		1 114 000 000 916 500 382		1 124 000 000 928 069 223	1 124 000 000
06 – Mer	5 000 000 918 919	25 000 000 4 940 857	220 000 000 221 812 392		250 000 000 227 672 168	250 000 000
07 – Infrastructures et mobilité vertes	8 022 664	205 000 000 127 606 732	3 402 000 000 3 088 366 022		3 607 000 000 3 223 995 418	3 607 000 000
08 – Énergies et technologies vertes	16 027 913		3 720 000 000 1 871 612 028	30 000 000	3 720 000 000 1 917 639 941	3 720 000 000
09 – Dotation régionale d'investissement			600 000 000 600 199 841		600 000 000 600 199 841	600 000 000
Total des AE prévues en LFI	26 000 000	3 965 000 000	14 325 000 000	0	18 316 000 000	18 316 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-1 035 751 070 (hors titre 2)			-1 035 751 070	
Total des AE ouvertes		17 280 248 930 (hors titre 2)			17 280 248 930	
Total des AE consommées	225 138 761	1 086 644 849	11 062 254 631	1 402 216 809	13 776 255 050	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Rénovation énergétique	5 000 000 61 733 965	1 633 000 000 89 022 886	1 187 300 000 749 330 971	324 684 467	2 825 300 000 1 224 772 289	2 825 300 000
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	500 000 1 531 396	10 000 000 1 432 142	406 000 000 332 920 020	4 159 000	416 500 000 340 042 558	416 500 000
03 – Décarbonation de l'industrie	1 565 296		281 000 000 82 353 520		281 000 000 83 918 816	281 000 000
04 – Économie circulaire et circuits courts			84 000 000 68 000 000		84 000 000 68 000 000	84 000 000
05 – Transition agricole	5 000 000 9 878 947		385 000 000 320 394 838		390 000 000 330 273 785	390 000 000
06 – Mer	830 000 655 780	3 000 000 3 429 007	40 930 000 48 346 607		44 760 000 52 431 394	44 760 000

Écologie

Programme n° 362 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
07 – Infrastructures et mobilité vertes	3 516 359	81 715 000 65 168 868	1 218 200 000 1 237 141 183		1 299 915 000 1 305 826 410	1 299 915 000
08 – Énergies et technologies vertes	10 955 691		898 700 000 215 273 154	30 000 000	898 700 000 256 228 845	898 700 000
09 – Dotation régionale d'investissement			323 800 000 148 136 868		323 800 000 148 136 868	323 800 000
Total des CP prévus en LFI	11 330 000	1 727 715 000	4 824 930 000	0	6 563 975 000	6 563 975 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+106 133 973 (hors titre 2)			+106 133 973	
Total des CP ouverts		6 670 108 973 (hors titre 2)			6 670 108 973	
Total des CP consommés	89 837 433	159 052 904	3 201 897 161	358 843 467	3 809 630 964	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020		
01 – Rénovation énergétique	0	0
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	0	0
03 – Décarbonation de l'industrie	0	0
04 – Économie circulaire et circuits courts	0	0
05 – Transition agricole	0	0
06 – Mer	0	0
07 – Infrastructures et mobilité vertes	0	0
08 – Énergies et technologies vertes	0	0
09 – Dotation régionale d'investissement	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2020	Total	Total
	Consommation 2020	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
01 – Rénovation énergétique		0	0
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation		0	0
03 – Décarbonation de l'industrie		0	0
04 – Économie circulaire et circuits courts		0	0
05 – Transition agricole		0	0
06 – Mer		0	0
07 – Infrastructures et mobilité vertes		0	0
08 – Énergies et technologies vertes		0	0
09 – Dotation régionale d'investissement		0	0
Total des CP prévus en LFI		0	0
Total des CP consommés			0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	26 000 000	225 138 761	0	11 330 000	89 837 433
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	25 000 000	224 086 900	0	10 830 000	89 364 926
Subventions pour charges de service public	0	1 000 000	1 051 862	0	500 000	472 508
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	3 965 000 000	1 086 644 849	0	1 727 715 000	159 052 904
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	3 965 000 000	1 086 644 849	0	1 727 715 000	159 052 904
Titre 6 – Dépenses d'intervention	0	14 325 000 000	11 062 254 631	0	4 824 930 000	3 201 897 161
Transferts aux ménages	0	3 047 000 000	2 058 307 218	0	1 542 000 000	1 115 907 218
Transferts aux entreprises	0	6 534 000 000	4 006 740 277	0	1 780 530 000	916 109 724
Transferts aux collectivités territoriales	0	4 744 000 000	1 937 839 599	0	1 502 400 000	444 221 598
Transferts aux autres collectivités	0	0	3 059 367 537	0	0	725 658 621
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	1 402 216 809	0	0	358 843 467
Dotations en fonds propres	0	0	1 402 114 561	0	0	358 741 219
Dépenses de participations financières	0	0	102 248	0	0	102 248
Total hors FdC et AdP		18 316 000 000			6 563 975 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-1 035 751 070			+106 133 973	
Total*	0	17 280 248 930	13 776 255 050	0	6 670 108 973	3 809 630 964

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT ANTICIPÉ OU ISOLÉ HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2021		156 418 273		156 418 273				
Total		156 418 273		156 418 273				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2021		141 600		10 103 000				
Total		141 600		10 103 000				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021						518 000 000		167 295 000
28/06/2021						461 627 300		120 092 300
19/11/2021						262 683 643		33 000 000
Total						1 242 310 943		320 387 300

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021				260 000 000		474 000 000		
01/12/2021		524 000 000						
Total		524 000 000		260 000 000		474 000 000		

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		680 559 873		426 521 273		1 716 310 943		320 387 300

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Rénovation énergétique		6 295 000 000 5 135 626 429	6 295 000 000 5 135 626 429		2 825 300 000 1 224 772 289	2 825 300 000 1 224 772 289
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation		1 220 000 000 981 052 030	1 220 000 000 981 052 030		416 500 000 340 042 558	416 500 000 340 042 558
03 – Décarbonation de l'industrie		1 000 000 000 516 000 000	1 000 000 000 516 000 000		281 000 000 83 918 816	281 000 000 83 918 816
04 – Économie circulaire et circuits courts		500 000 000 246 000 000	500 000 000 246 000 000		84 000 000 68 000 000	84 000 000 68 000 000
05 – Transition agricole		1 124 000 000 928 069 223	1 124 000 000 928 069 223		390 000 000 330 273 785	390 000 000 330 273 785
06 – Mer		250 000 000 227 672 168	250 000 000 227 672 168		44 760 000 52 431 394	44 760 000 52 431 394
07 – Infrastructures et mobilité vertes		3 607 000 000 3 223 995 418	3 607 000 000 3 223 995 418		1 299 915 000 1 305 826 410	1 299 915 000 1 305 826 410
08 – Énergies et technologies vertes		3 720 000 000 1 917 639 941	3 720 000 000 1 917 639 941		898 700 000 256 228 845	898 700 000 256 228 845
09 – Dotation régionale d'investissement		600 000 000 600 199 841	600 000 000 600 199 841		323 800 000 148 136 868	323 800 000 148 136 868
Total des crédits prévus en LFI *	0	18 316 000 000	18 316 000 000	0	6 563 975 000	6 563 975 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-1 035 751 070	-1 035 751 070		+106 133 973	+106 133 973
Total des crédits ouverts	0	17 280 248 930	17 280 248 930	0	6 670 108 973	6 670 108 973
Total des crédits consommés	0	13 776 255 050	13 776 255 050	0	3 809 630 964	3 809 630 964
Crédits ouverts - crédits consommés		+3 503 993 881	+3 503 993 881		+2 860 478 009	+2 860 478 009

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	18 358 000 000	18 358 000 000	0	6 585 975 000	6 585 975 000
Amendements	0	-42 000 000	-42 000 000	0	-22 000 000	-22 000 000
LFI	0	18 316 000 000	18 316 000 000	0	6 563 975 000	6 563 975 000

L'écart de -42 M€ en AE et de -22 M€ en CP entre le PLF et la LFI tient compte :

- de l'amendement du Gouvernement n°II-378 adopté en première lecture du PLF 2021 par le Sénat, qui diminue de 30 M€ en AE et 10 M€ en CP les crédits du programme 362 pour tenir compte de la majoration de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée affectée à la sécurité sociale prévue par l'amendement n°1255 à

- l'article 30 du projet de loi de finances pour 2021 afin de financer les investissements prévus dans le cadre du plan séisme Antilles au bénéfice des hôpitaux de la région et intégrés au « Ségur de la santé » ;
- de l'amendement du Gouvernement n°II-1 adopté en première lecture du PLF 2021 par l'Assemblée nationale, qui diminue de 12 M€ en AE et en CP les crédits du programme 362 pour tenir compte de l'abondement anticipé de crédits pour les dispositifs de soutien à l'industrie automobile dans le cadre du PLFR4 de l'année 2020 (amendement n° 544).

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Lois de finances rectificatives

200 M€ en CP ont été ouverts en LFR1 pour financer notamment l'accélération des décaissements du dispositif MaPrimeRénov'. 534 M€ en AE ont été annulées sur la mesure de complément de rémunération hydrogène pour être redéployées vers le programme 363 "Compétitivité" afin d'augmenter l'enveloppe prévue pour le dispositif "Industrie du futur".

524 M€ en AE de crédits hors titre 2 ont été ouvertes en LFR2 pour traduire des redéploiements au sein du plan France Relance permettant notamment de renforcer le soutien aux mobilités du quotidien, en matière de transports collectifs en site propre ou de développement d'infrastructures cyclables sécurisées, d'abonder le fonds de réhabilitation des friches, de renforcer les mesures de transition agricole, de soutenir la filière forêt-bois ainsi que le secteur de la pêche.

Décrets de transfert

415 M€ d'AE et 65 M€ de CP ont été transférés du P362 au programme 135 "Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" pour la rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux.

15 M€ d'AE et 7,5 M€ de CP ont été transférés du P362 au programme 123 "Conditions de vie outre-mer" pour la rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux dans les territoires d'Outre-mer.

66 183 643 € en AE et 12 800 000 € en CP ont été transférés du P362 au programme 149 "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture" pour financer des mesures liées à la biosécurité et au bien-être animal.

744 M€ en AE et 232,96 M€ en CP ont été transférés du P362 au programme 190 "Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables" pour financer la recherche portée par le Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile (CORAC).

760 206 € en AE et CP ont été transférés du P362 au programme 354 "Administration territoriale de l'État" et 1 367 094 € en AE et CP ont été transférés du P362 au programme 129 "Coordination du travail gouvernemental" pour financer les actions de communication liées au plan de relance.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 17 280 248 930	CP ouverts en 2021 * (P1) 6 670 108 973
AE engagées en 2021 (E2) 13 776 255 050	CP consommés en 2021 (P2) 3 809 630 964
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 114 236 246	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 252 661 692
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 3 389 757 635	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 3 556 969 272

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 347 122 760				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 347 122 760	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 252 661 692	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 94 461 068
AE engagées en 2021 (E2) 13 776 255 050	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 3 556 969 272	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 10 219 285 778
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 10 313 746 845
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 5 277 962 229
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 5 035 784 616

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le présent échéancier a été établi à partir de données prévisionnelles, au regard des rythmes de consommation observés en 2021 ainsi qu'au cours du premier semestre 2022 sur les différents dispositifs du plan France Relance relevant du programme 362.

La consommation des ressources disponibles à fin 2021 s'est avérée conforme à ce qui avait été prévu par le projet annuel de performances pour 2022 du programme 362 en AE, dans le respect de l'objectif fixé par le Premier ministre, sur le périmètre des 100 Md€ du plan France Relance, d'engager au moins 70 % des crédits à fin 2021. La programmation initiale en CP était fondée sur les besoins exprimés par les ministères, à partir de prévisions qui permettaient alors d'escompter un rythme très soutenu de réalisation des projets de relance. La réalisation de certaines mesures par les ministères chargés de leur mise en œuvre ayant parfois été plus longue que prévu initialement, une sous-consommation a été observée en CP. Les engagements imputés sur ledit programme qui n'ont pas donné lieu à un paiement avant le 31 décembre 2021 s'établissent à 10,3 Md€.

Toutefois, la majorité de ces engagements devraient donner lieu à des paiements au cours de l'exercice 2022, dans le respect des objectifs de rapidité et d'efficacité de l'action publique assignés au plan France Relance.

Certains engagements portés par le programme à fin 2021 pourront donner lieu à des décaissements postérieurs à l'exercice 2022, notamment en ce qui concerne les dispositifs d'investissement à caractère intrinsèquement pluriannuel du plan France Relance, à l'instar, sur le programme 362, des investissements relatifs aux mobilités du quotidien, en matière de rénovation énergétique des bâtiments de l'État, de ses opérateurs et des universités ainsi que des bâtiments des collectivités territoriales, à la Stratégie hydrogène, à la décarbonation de l'industrie, à la rénovation d'infrastructures de transports (notamment ferroviaires) ou encore à la réhabilitation des friches. Les décaissements relatifs à plusieurs dispositifs ont en effet vocation à être réalisés à réception des travaux ou des prestations, conformément à la règle du service fait qui s'impose aux administrations publiques.

Outre les redéploiements de moyens décidés au cours de l'exercice 2021 pour assurer le déploiement rapide du plan France Relance, les efforts destinés à améliorer l'accessibilité de tous les publics aux dispositifs de relance tout en simplifiant les démarches à réaliser par les individus, les entreprises ou les collectivités pour en bénéficier ont favorisé des rythmes d'engagement et de décaissement rapides.

Justification par action

ACTION

01 – Rénovation énergétique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Rénovation énergétique		6 295 000 000 5 135 626 429	6 295 000 000 5 135 626 429		2 825 300 000 1 224 772 289	2 825 300 000 1 224 772 289

L'action rénovation énergétique regroupe les dépenses du plan de relance en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et des collectivités territoriales, des logements sociaux, des logements privés et des locaux des TPE/PME.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 000 000	172 938 960	5 000 000	61 733 965
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 000 000	172 550 678	5 000 000	61 388 311
Subventions pour charges de service public		388 282		345 654
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 700 000 000	938 519 481	1 633 000 000	89 022 886
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 700 000 000	938 519 481	1 633 000 000	89 022 886
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 585 000 000	2 656 310 180	1 187 300 000	749 330 971
Transferts aux ménages	1 990 000 000	1 520 200 000	910 000 000	577 800 000
Transferts aux entreprises	595 000 000	80 273 964	277 300 000	32 360 875
Transferts aux collectivités territoriales		995 075 278		117 276 045
Transferts aux autres collectivités		60 760 937		21 894 051
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 367 857 809		324 684 467
Dotations en fonds propres		1 367 755 561		324 582 219
Dépenses de participations financières		102 248		102 248
Total	6 295 000 000	5 135 626 429	2 825 300 000	1 224 772 289

Rénovation thermique des bâtiments publics

Dans le cadre de l'appel à projets pour le volet rénovation thermique des bâtiments publics de l'État et de ses opérateurs, 2,7 Md€ d'AE 1 192 M€ de CP ont été ouverts en LFI 2021 pour 4 214 projets sélectionnés par le Premier ministre lors d'une conférence nationale de l'immobilier public le 14 décembre 2020.

Avec plus de 16 000 marchés notifiés en un an, pour plus de 2,4 Md€, la direction de l'immobilier de l'État (DIE) a atteint son objectif d'engagement de la quasi-totalité des marchés au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, la consommation sur le BOP de la DIE s'élève à 2 529,57 M€ en AE (auquel il faut ajouter 114 M€ d'AE affectées) et 487,74 M€ en CP, répartie comme suit :

- consommation des UO ministérielles (hors MESRI) et régionales pour l'État et autres établissements publics nationaux : 1 372,93 M€ en AE et 268,11 M€ en CP ;
- consommation des deux UO du MESRI pour les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres universitaires et scolaires : 1 156,64 M€ en AE et 219,63 M€ en CP.

L'écart de la consommation de CP par rapport aux crédits ouverts en LFI 2021 à hauteur de 1,192 Md€ en CP est lié au fait que la budgétisation du BOP ne pouvait intervenir qu'avant la sélection des projets par les conférences nationale et régionale de l'immobilier public, et avant leur labellisation finale en conférence nationale présidée par le Premier ministre, le 14 décembre 2020. Ce resserrement du calendrier était motivé par la nécessité de relancer l'économie du bâtiment dans les plus brefs délais, dans le contexte de la sortie progressive de la crise sanitaire.

Les quelques projets dont les marchés de travaux n'ont pas tous été engagés au 31 décembre 2021 ont fait l'objet d'une prorogation motivée par leur intérêt et un calendrier resserré de passation des marchés début 2022.

La DIE poursuivra son action en 2022 auprès du réseau pour s'assurer du bon déroulement des programmes conformément aux objectifs calendaires, énergétiques et budgétaires fixés.

La consommation du BOP se répartit plus spécifiquement de la manière suivante :

- principalement des dépenses de participations financières (titre 7) pour un montant total de 1 368,16 M€ en AE et 324,78 M€ en CP, soit 54 % en AE et 67 % en CP des dépenses au titre de la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- des dépenses d'investissement (titre 5) qui représentent 37 % en AE et 18 % en CP avec une consommation de 940,31 M€ en AE et 89,17 M€ en CP ;
- des dépenses de fonctionnement (titre 3) pour un total de 172,98 M€ en AE et 61,74 M€ en CP, soit 7 % des AE et 13 % des CP ;
- enfin des dépenses d'intervention pour un montant de 48,12 M€ en AE et 12,05 M€ en CP qui représentent 2 % de l'exécution.

La rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales qui a bénéficié d'une ouverture de 950 M€ d'AE en LFI 2021, a, quant à elle, fait l'objet d'engagements et de paiements à hauteur de 643 M€ en AE et 61 M€ en CP pour le bloc communal (« DSIL rénovation thermique ») et 301 M€ en AE et 30 M€ en CP pour le bloc départemental (« DSID rénovation thermique ») en 2021. Les crédits qui n'ont pas pu être consommés au cours de l'exercice 2021 en raison de circonstances locales et de retards liés à la crise sanitaire ont été reportés.

Rénovation énergétique - Agence nationale du Sport (ANS)

Le dispositif « Rénovation énergétique des équipements sportifs », piloté par l'Agence nationale du sport (ANS), a bénéficié, en 2021, d'une enveloppe de 50 M€ en AE et 25 M€ en CP. La totalité de l'enveloppe a été versée à l'ANS (titre 6).

Les crédits dédiés à cette mesure ont permis de financer la transformation et la modernisation du parc public des équipements sportifs, d'une part, et de réduire la consommation énergétique conformément à la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), d'autre part. Les travaux réalisés doivent permettre une économie de 30 % par rapport à la consommation initiale de l'équipement.

L'enveloppe de 50 M€ dédiée à cette mesure est répartie entre :

- 25 M€ gérés au niveau national pour la rénovation globale d'équipements structurants (financement des demandes supérieures ou égales à 0,5 M€ par projet). En 2021, 33 équipements ont été financés via les crédits nationaux ;
- 25 M€ gérés au niveau territorial pour des rénovations légères d'équipements (financement des demandes supérieures ou égales à 0,1 M€ et inférieures à 0,5 M€). En 2021, 126 équipements ont été financés via les crédits régionalisés. Les régions qui ont bénéficié des enveloppes les plus importantes sont l'Île-de-France (4 M€), l'Auvergne-Rhône-Alpes (2,4 M€) ou encore l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et les Hauts de France (1,84 M€ pour chaque de ces régions).

Aide à la rénovation énergétique des logements privés: 1536 M€ d'AE et 590 M€ de CP en 2021

MaPrimeRénov' – Extensions et adaptation à la dynamique 2020 : 1410 M€ en AE et 550 M€ en CP

Créé par la loi de finances pour 2020 en remplacement du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique, le dispositif « MaPrimeRénov' », versé par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), participe au financement de travaux de rénovation énergétique réalisés par des propriétaires occupants du parc privé.

En 2020, la prime était ouverte aux seuls propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes. En janvier 2021, le CITE a été définitivement supprimé et MaPrimeRénov' a été étendue aux propriétaires occupants aux revenus intermédiaires. Dans le cadre exceptionnel du plan de relance, le dispositif a été également ouvert aux propriétaires occupants de revenus supérieurs, puis en juillet 2021, aux propriétaires bailleurs. Le Plan de relance a aussi permis de créer une aide aux travaux de rénovation globale, un forfait d'aide à la maîtrise d'ouvrage, et des bonifications (pour les travaux permettant à un logement de sortir du statut de passoire thermique ou d'atteindre le niveau bâtiment basse consommation (BBC)).

En 2021, le plan de relance a ainsi contribué à hauteur de 1520 M€ en AE et 550 M€ en CP au financement de MaPrimeRénov', en complément des 710 M€ en AE et en CP du programme 174.

MaPrimeRénov' Copros / Intensification des plans nationaux de l'Anah : 110 M€ en AE et 28 M€ en CP

- MaPrimeRénov' Copros : Les crédits apportés par le Plan de relance viennent amplifier l'aide de l'Anah aux syndicats de copropriétés pour leurs opérations de rénovation énergétiques des parties communes, en élargissant le public cible à l'ensemble des copropriétés et en soutenant le niveau des aides accordées. Ainsi, les crédits du PNRR affectés à MaPrimeRénov' Copros financent notamment les travaux et l'AMO des autres copropriétés, dites « saines », non subventionnées auparavant par les aides de l'Anah à destination des syndicats de copropriétés. La mise en œuvre de MaPrimeRénov' Copros s'accompagne également de la revalorisation des primes pour les copropriétés dites « en difficulté » et « fragiles », déjà soutenues par l'Anah avant le PNRR, à travers :
 - la création d'une prime « sortie de passoire thermique » (500 € par logement en cas de sorties après travaux des étiquettes F ou G) et d'une prime « BBC » (Bonus bâtiment basse consommation) en cas d'atteinte d'un niveau de performance énergétique particulièrement élevé (500€ par logement en cas d'atteinte de l'étiquette A ou B après travaux) ;
 - l'octroi d'une prime de 3 000 euros par logement pour certaines copropriétés fragiles ou en difficulté.
- Intensification des plans nationaux portés par l'Anah : L'Anah déploie et anime le « Plan Initiative Copropriétés » en faveur du redressement et du traitement des copropriétés dégradées ou en difficultés et développe dans ce cadre de nouveaux outils d'intervention et de financement ou de soutien à l'ingénierie, cette action gouvernementale portée par l'Agence est massifiée grâce au PNRR. Les programmes « Action Cœur de Ville », et « Petites Villes de Demain », sont également soutenus, notamment dans les villes moyennes et de moins de 20 000 habitants, pour la requalification et de la revitalisation des centres anciens dégradés.

En 2021, l'exécution des crédits relance versés à l'Anah via le programme 362 à destination des dispositifs MaPrimeRénov' Copros et l'Intensification des plans nationaux portés par l'Agence s'établit ainsi :

	LFI 2021 (M€)		Exécution (M€)	
	AE	CP	AE	CP
<i>Versements du P362 à l'Anah</i>				
MaPrimeRénov' Copropriétés – Intensification des plans nationaux	550	190	110,2	27,8

MaPrimeRénov' - Communication autour des métiers de la rénovation : 10 M€ d'AE et 5 M€ de CP en 2021 par une dotation en titre 6 à l'Ademe.

Le plan d'action d'utilisation des fonds du plan de relance dédiés à la communication « MaPrimeRénov' » a été mis en œuvre en 2021 et en conformité avec les axes validés avec le MTE :

- 2 M€ ont été consacrés à une campagne en direction du grand public dédiée à la promotion de la nouvelle marque « France Rénov » et lancée le 17 janvier pour une durée de 4 mois ;
- 4,2 M€ ont été consacrés à des actions de communication et de formation en direction des artisans, des jeunes en recherche de formations initiales et de vocations, des personnes en voie de reconversion professionnelle et des demandeurs d'emploi. L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sous impulsion du ministère délégué chargé du logement, a mis en place de concert avec les professionnels, une vaste campagne de mobilisation et d'attractivité des métiers du BTP et de la rénovation énergétique des bâtiments qui se déploiera tout au long de l'année 2022.

L'opération menée par l'Ademe est associée à des indicateurs de performance qui permettront de mesurer le taux de conversion.

Aide à l'insonorisation des logements

6 M€ en AE et CP ont été redéployés et consommés en 2021 pour financer les dispositifs de lutte contre le bruit pour les riverains de l'aéroport de Nantes.

Rénovation énergétique et transition écologique de TPE/PME : 77,5 M€ d'AE et 31,8 M€ de CP en 2021

Accompagnement des entreprises engagées pour la transition écologique : 45 M€ d'AE et 13,5 M€ en CP en 2021 par une dotation en titre 6 à l'Ademe.

Cette action s'est traduite par la mise en place d'aides à l'accompagnement et à l'investissement des entreprises engagées pour la transition écologique (50 M€) que ce soit pour les entreprises « offreuses » de solutions de transition écologique ou d'entreprises « demandeuses » de solutions :

- « Offreuses » : L'appel à projets « entreprises engagées dans la transition énergétique » visent à accompagner les PME dans l'industrialisation et la commercialisation de produits et solutions innovantes présentant des externalités positives pour l'environnement. Lors de la première vague, 134 lauréats ont été désignés sur les 350 dossiers déposés. Les petites et moyennes entreprises lauréates de cet appel à projets disposent d'une enveloppe forfaitaire de 100 000 €, soit un total de 13,4 M€. Face au succès rencontré par cette première vague, le budget dédié à ce dispositif a été augmenté de 8 millions d'euros en mai 2021, ce qui a permis le financement d'une deuxième vague pour laquelle, au total, 96 entreprises ont été sélectionnées, et recevront chacune 100 000 euros, pour un budget global de 9,6 millions d'euros.
- « Demandeuses » : Le guichet « tremplin pour la transition écologique des PME » a été un franc succès. Plus de 2 000 PME ont été accompagnées en moins de 6 mois pour la réalisation d'études ou d'investissements dans le champ de la transition écologique. Ces PME ont bénéficié d'une aide totale de 22 M€ pour des investissements de l'ordre de 65 M€.

Aides forfaitaires pour les actions d'écoconception des PME : 17,5 M€ d'AE et 10,8 M€ de CP en 2021 par une dotation en titre 6 à l'Ademe

429 dossiers ont été financés pour un montant de 6,8 M€. Ces aides sont majoritairement des diagnostics ou études préalables :

- 1,7 M€ sur le dispositif « Tremplin » pour 279 projets (uniquement sur plan de relance)
- 3,2 M€ pour des diagnostics, des études de mise œuvre et des investissements (dont 2,3 M€ sur plan de relance)
- L'appel à projets Perfecto pour des études de faisabilité d'écoconception en R&D (2 M€ sur plan de relance) ainsi que des projets de R&D avec une démarche d'écoconception (1 M€ sur le programme recherche) ayant pour objectif d'améliorer la performance environnementale des produits, services, et procédés dès la phase de R&D. Cet appel à projets est relancé pour 2022.

Cette ligne a été diminuée de 4 M€ en AE en cours de gestion 2021 afin d'abonder la mesure de l'action 04 « investissement dans le recyclage et le réemploi ».

Accélération de la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants : 15 M€ d'AE et 7,5 M€ de CP en 2021

Le dispositif « Accélération de la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants » porté par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie et celui des Chambres des Métiers de l'Artisanat vise à permettre la réalisation de 35 000 diagnostics dont l'objectif est de mesurer la maturité écologique des entreprises et à leur délivrer un plan d'actions, et par 10 000 actions d'accompagnement des TPE et PME dans l'accélération de leur transition écologique.

En 2021 7 500 actions ont été réalisées. 15 M€ en AE et 7,5 M€ de CP ont été versés aux opérateurs de la mesure, le dispositif ayant été lancé début juillet après signature des conventions passées avec les deux opérateurs. La consommation en crédits de paiement a été plus rapide qu'initialement prévu en LFI 2021 au titre de ce dispositif.

ACTION

02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation		1 220 000 000 981 052 030	1 220 000 000 981 052 030		416 500 000 340 042 558	416 500 000 340 042 558

L'action 2 « Biodiversité, lutte contre l'artificialisation » recouvre les activités en faveur de la reconquête de la biodiversité sur nos territoires et de la lutte contre l'artificialisation des sols. L'objectif est le maintien des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques en bon état, de manière à permettre aux territoires de s'adapter plus facilement aux effets du changement climatique et à divers risques pour ainsi être plus résilients.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 000 000	4 563 426	500 000	1 531 396
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		4 370 910		1 516 583
Subventions pour charges de service public	1 000 000	192 516	500 000	14 813
Titre 5 : Dépenses d'investissement	35 000 000	15 577 779	10 000 000	1 432 142
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	35 000 000	15 577 779	10 000 000	1 432 142
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 184 000 000	956 551 825	406 000 000	332 920 020
Transferts aux entreprises		255 775 301		45 064 540
Transferts aux collectivités territoriales	1 184 000 000	309 633 568	406 000 000	174 119 321
Transferts aux autres collectivités		391 142 956		113 736 159
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		4 359 000		4 159 000
Dotations en fonds propres		4 359 000		4 159 000
Total	1 220 000 000	981 052 030	416 500 000	340 042 558

Densification et renouvellement urbain : 475,3 M€ d'AE et 218,9 M€ de CP en 2021

Dans le cadre du plan de relance, un fonds de soutien à la reconversion des friches a été mis en place par le gouvernement, selon 2 dispositifs :

- Le premier, piloté par la DGALN, vise le recyclage foncier au travers de projets d'aménagement urbain et de relocalisation d'activité, de revitalisation des cœurs de villes et des périphéries urbaines ;
- Le second, piloté par l'ADEME, est spécifique à la dépollution des friches issues d'anciens sites industriels ICPE (Installations classées protection de l'environnement) ou miniers.

Au vu du succès rencontré et des besoins exprimés par les territoires, un abondement complémentaire de ces deux dispositifs a été acté en cours d'année 2021, permettant de renforcer les actions sur 2021 et 2022.

Fonds de recyclage des friches - Enveloppe anciens sites industriels pollués à responsable défaillant : 32 M€ en AE et 4 M€ en CP par une dotation en titre 6 à l'ADEME

Ce dispositif, initialement doté d'une enveloppe de 40 M€, a été abondé par redéploiement de crédits à hauteur de 20 M€ en juin 2021. Un nouvel abondement est prévu en 2022.

Des crédits à hauteur de 32 M€ en AE et 4 M€ en CP ont été versés à l'agence en 2021 accompagner les premiers projets. 28 M€ ont ainsi été engagés en 2021 au titre d'un premier appel à projets, et un montant du même ordre de grandeur est projeté pour 2022 au titre d'un second appel lancé à mi-2021. Il est à noter également qu'un 3ème appel à projets a été lancé en février 2022.

Fonds de recyclage des friches - Friches recyclées ou mobilisées dans le cadre de projet d'aménagement urbain ou situées en cœur de ville et appui aux outils d'accompagnements CEREMA :

Le dispositif « fonds friches » piloté par la DGALN, initialement doté d'une enveloppe de 260 M€ en LFI 2021, a été abondé par redéploiement de crédits à hauteur de 330 M€ en juin 2021.

La consommation au 31/12/2021 s'établit à 301,4 M€ en AE et 73,4 M€ en CP. Une correction d'une erreur d'imputation de 0,174 M€ a été effectuée, ces crédits étant imputés comme de la SCSP alors que ce sont des crédits d'intervention pour des dépenses avec l'EPFL de Guadeloupe.

Les écarts de consommation s'expliquent par le fait que le fonds friches a fait l'objet de deux appels à projets en 2021, dont les lauréats de la 1ère édition ont été annoncés en juillet 2021 et ceux de la seconde édition en novembre 2021.

Les 496 lauréats de la première édition ont fait l'objet d'un conventionnement et d'un engagement des AE à fin 2021. Quelques conventions ont été signées 2022 ce qui explique que 100% des AE n'ait pas été engagé. L'écart sur les CP s'explique par le fait que les lauréats n'ont pas toujours souhaité bénéficier de l'avance de 30% à laquelle ils pouvaient prétendre.

Le conventionnement des projets de la seconde édition a commencé début 2022 ce qui explique que l'ensemble de l'enveloppe n'a pas été consommé.

Aide aux maires densificateurs:

Le dispositif d'« aide aux maires densificateurs », dit aide à la relance de la construction durable, initialement doté de 350 M€ en AE et 175 M€ en CP en LFI 2021, a connu un redéploiement de crédits de 33 M€ en AE=CP au profit d'autres mesures du plan de relance, et a donné lieu à la consommation de 141,9 M€ en AE et de 141,5 M€ en CP.

En 2021, ces aides ont été notifiées à 1 286 communes pour les accompagner dans leur effort de construction d'opérations de logements denses en contribuant au financement des équipements publics, infrastructures et autres aménités urbaines favorables à l'accueil de nouveaux ménages et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Ces communes ont autorisé près de 2500 opérations de construction entre septembre 2020 et août 2021, soit 67 450 logements équivalent à 1,357 millions de m² construits au-delà des seuils de densité fixés nationalement et donnant droit à l'aide, ce qui représente près de 19 500 logements aidés.

Les restes à payer (0,4 M€) correspondent aux aides qui n'ont pas pu être payées avant la clôture budgétaire (3 communes concernées). Elles ont été honorées et financées en début de gestion 2022 grâce au report des CP sur 2022.

Biodiversité sur les territoires : 213,5 M€ d'AE et 44,0 M€ de CP en 2021

Restauration écologique :

Les crédits alloués sur le programme 362 pour la restauration écologique sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

	AE ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	CP ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	AE exécutées au 31/12/2021	CP exécutés au 31/12/2021
<i>Restauration écologique</i>	128 062 200	30 000 500	120 863 862	14 200 627
<i>Services déconcentrés</i>	20 842 200	4 727 300	18 279 862	5 516 900
<i>EDF</i>	80 000 000	20 000 000	80 000 000	2 210 527
<i>Agences de l'eau</i>	7 900 000	1 818 200	7 900 000	1 818 200
<i>OFB</i>	19 320 000	3 455 000	14 684 000	4 655 000

- Services déconcentrés du MTE (DREAL et DEAL) : Ceux-ci ont engagé 18,3 M€ d'AE et payé 5,5 M€ de CP. Les projets de restauration sont divers comme par exemple la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la restauration de zones humides, de prairies sèches, d'habitats de diverses espèces. 4,8 M€ de crédits ont été pris en gestion pour financer des abris anticycloniques en Polynésie française, et 0,32 M€ ont été redéployés vers l'OFB. L'enveloppe initiale s'élevait à 26 M€, après redéploiements celle-ci s'élève à 20,8 M€. Une ligne de dépense initialement imputée en SCSP par erreur a été rectifiée par une imputation en compte budgétaire 64, portant sur une convention avec l'ONF (pour 0,02 M€ en AE et 0,015 M€ en CP).
- EDF : La totalité de l'enveloppe d'AE prévue (80 M€) a été engagée en 2021 pour la construction des deux passes à poissons sur les barrages de Rhinau et Marckolshelm. 2,2 M€ en CP ont été payés pour couvrir les études et la préparation des travaux.
- Agences de l'eau : Les agences ont engagé 7,8 M€ en AE et payé 2,9 M€ en CP dans des actions en faveur de la biodiversité aquatique (l'écart par rapport au tableau concerne des dépenses d'intérim pour le traitement administratif des dossiers). Les projets sont de nature diverse comme la restauration de la continuité écologique de cours d'eau, la restauration de zones humides ou encore la création de passages à faune. 2,1 M€ de crédits ont été redéployés en gestion pour financer des abris anticycloniques en Polynésie française. L'enveloppe initiale s'élevait à 10 M€, après redéploiements celle-ci s'élève à 7,9 M€.
- Office Français de la Biodiversité (OFB) : l'Office a engagé 14,2 M€ en AE et payé 4,69 M€ en CP (l'écart par rapport au tableau concerne des dépenses d'intérim pour le traitement administratif des dossiers). Une grande partie des crédits ont été consacrés à deux appels à projets :
- Atlas de la biodiversité communale (ABC) : Cet appel à projets consiste à élaborer un inventaire précis et cartographié des habitats naturels, de la faune et de la flore dans le but de mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité, de mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et de faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales ;
- MobBiodiv : Ce second appel à projet a pour objectif de soutenir des projets d'actions en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres et continentaux, de leurs fonctionnalités, et du maintien en bon état de conservation des espèces qui y sont inféodées. Quelques projets concernant la restauration écologique sur les milieux littoraux et marins ont également été financés hors de ces deux appels à projets.

Aires protégées :

Les crédits alloués sur le programme 362 pour les aires protégées sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

	AE ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	CP ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	AE exécutées au 31/12/2021	CP exécutés au 31/12/2021
<i>Aires protégées</i>	60 000 000	10 000 300	37 397 230	12 897 238
<i>Services déconcentrés</i>	22 000 000	3 666 600	18 397 230	6 563 538
<i>OFB</i>	19 000 000	3 167 000	9 500 000	3 167 000
<i>Parcs nationaux</i>	19 000 000	3 166 700	9 500 000	3 166 700

- Services déconcentrés du MTE (DREAL et DEAL) : 18,4 M€ d'AE et 6,6 M€ de CP ont été consommés. De très nombreux projets concernent des réserves naturelles nationales (RNN), afin de restaurer des aires en

mauvais état, d'élaborer des sentiers pédagogiques, de rénover des « Maisons de la réserve » et de mieux accueillir le public. L'enveloppe dédiée s'élève à 22 M€.

- OFB : L'Office a consommé 7,1 M€ en AE et 2,7 M€ en CP. Les projets consistent par exemple en inventaires naturalistes, aménagements pour l'accueil du public, restauration d'habitats pour certaines espèces, aides à la gestion raisonnée de plages, mouillages écologiques ou encore plusieurs travaux concernant les ports
 - 93% des engagements concernent les parcs naturels marins (PNM), dans lesquels ont par exemple été menés des projets de dépollution et restauration écologique. Dans le PNM de la Mer d'Iroise, l'OFB a par exemple financé la récupération des déchets, notamment plastiques, de grande taille (macro-déchets), pour éviter leur accumulation et leur retour à la mer sous forme de micro-déchets ;
 - Le reste a été consacré aux aires protégées dont la gestion est assurée par l'OFB (réserves de chasse et de faune sauvage et réserves nationale de chasse et de faune sauvage).
- Parcs nationaux : Une enveloppe de 19 M€ a été répartie de manière égale entre les 11 opérateurs (soit 1,7 M€ par opérateur). Les projets portés par les parcs nationaux reflètent la diversité de leurs missions et de leurs territoires : constructions de cabanes pastorales pour aider les bergers à protéger leurs troupeaux, verdissement des navires commerciaux dans un cœur marin de parc national, construction de toilettes sèches, financement d'inventaire de la biodiversité, résorption des points noirs paysagers, etc. Au total, les parcs nationaux ont engagés un ensemble de 91 projets (déclinés en sous-projets selon les communes), dont seulement 10 n'ont connu encore aucun engagement budgétaire fin 2021. Les parcs nationaux ont engagé globalement 6,9 M€ d'AE et payé 2,9 M€ de CP. Ce montant masque des disparités entre établissements qui s'expliquent par la nature et la temporalité des projets portés. Le parc national du Mercantour, par exemple, a consommé de manière importante car il a choisi d'utiliser la majeure partie des fonds pour accélérer la remise en état des infrastructures indispensables à la visite du cœur du parc (sentiers, passerelles, etc), dévastées par la tempête Alex en 2020 : les chantiers qui ont été menés à l'été 2021 étaient prêts à être lancés en début d'année 2021. A l'inverse, le parc national des Cévennes, qui a consommé peu de CP, a monté au cours de l'année 2021 un appel à projets auprès des collectivités locales pour capitaliser sur son rôle phare en matière de lutte contre les pollutions lumineuses. L'appel à projets a été un succès, puisque le parc national a reçu de nombreuses candidatures, pour un montant presque deux fois supérieur à celui consacré au projet (500 K€). Les lauréats réaliseront les travaux en 2022, ce qui permettra ainsi une consommation des crédits dans les délais requis.

Protection du littoral :

Les crédits alloués sur le programme 362 pour la protection du littoral sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

	AE ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	CP ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	AE exécutées au 31/12/2021	CP exécutés au 31/12/2021
<i>Protection du littoral</i>	40 000 000	10 000 000	27 008 000	9 642 150
CELRL	25 000 000	6 250 000	15 000 000	6 250 000
CEREMA	5 000 000	1 250 000	2 500 000	1 250 000
PPA	10 000 000	2 500 000	9 508 000	2 142 150

- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) : Le CELRL a engagé 9,8 M€ en AE et payé 3,6 M€ en CP (hors intérimaires qui représentent 0,1 M€ en AE en 2021). Le plan de relance permet au Conservatoire d'accroître et d'accélérer pour la période 2021-2023 la mise en œuvre de projets bénéficiant à la résilience de la biodiversité, ainsi qu'à la valorisation environnementale, économique, sociale et culturelle du littoral et des rivages lacustres. Le caractère partenarial des projets permet de faire jouer à plein l'effet levier des crédits mobilisés. Pour la mise en œuvre des 71 projets identifiés en 2021, 56 % des crédits seront issus du plan France Relance, soit 25 M€ sur trois ans mais le Conservatoire a réussi à déclencher des cofinancements en provenance des collectivités et des fonds européens (44%). Les projets soutenus sont variés : la restauration écologique et hydraulique de l'étang Saint-Jean sur la Ria d'Etal (Morbihan), l'aménagement de l'accueil du public sur la plage de Saleccia sur le site de l'Agriate (Corse), la mise en valeur éducative et touristique du domaine de Sainte Lucie (Occitanie).
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : le CEREMA a engagé 2,8 M€ en AE et payé 0,6 M€ en CP en 2021 pour des projets labellisés « France vue sur mer ».

- Services déconcentrés du MTE (DREAL et DEAL) : Le dispositif des projets partenariaux d'aménagement (PPA, prévus à l'article L. 3121 du code de l'urbanisme) consacré au recul du trait de côte vise à recomposer les territoires soumis à l'érosion. Trois territoires (Gouville-sur-mer, Lacanau et Saint-Jean-de-Luz) ont été sélectionnés après appel à manifestation d'intérêt au regard de la maturité des projets, de la solidité de la gouvernance locale et de la compatibilité des projets avec l'outil des PPA. La totalité des montants engagés fin 2021 s'élève à 9,5 M€ sur une enveloppe de 10 M€ et le montant des CP au titre de l'année 2021 s'élève à 2,1 M€. Les conventions financières ont été signées et les crédits ont été délégués fin 2021.

Les projets de ces trois territoires ont en commun trois actions structurantes :

- la réalisation d'études de programmation urbaine visant à définir un projet de recomposition territoriale ;
- la réalisation d'études de stratégie foncière dans le but d'explorer les gisements fonciers mobilisables pour accueillir les relocalisations de biens, d'activités et d'équipements publics ;
- des actions de communication en direction des populations littorales dans le but d'informer et de faire comprendre les enjeux de la recomposition de ces territoires.

Le PPA de Lacanau est le premier à amorcer sa phase opérationnelle car la ville de Lacanau a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe lauréate pour l'action qui concerne le réaménagement du front de mer. La validation de l'avant-projet est prévue pour fin mars 2022 et le démarrage d'une partie des travaux pour l'après-saison 2022.

Renforcement des barrages :

Le dispositif renforcement des barrages, initialement doté de 15 M€ en AE, et 5 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation chorus de 5,9 M€ en AE et 4,8 M€ en CP. Une mesure de fongibilité interne au BOP portant cette mesure a été effectuée en 2021, à hauteur de 1 M€ en AE=CP, au bénéfice de la mesure relative aux abris anticycloniques de survie en Polynésie française.

- Les AE représentent 0,95 M€ et les CP 0,4 M€ pour les études nécessaires à la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux. À titre d'exemple pour le redimensionnement d'un évacuateur de crue il est nécessaire de mener des études topographiques, géotechniques, hydrologiques, hydrauliques et de diagnostics de l'ouvrage existant pour concevoir les solutions à mettre en œuvre.
- 0,7 M€ en AE et 0,25 M€ en CP ont été consacrés aux opérations subventionnées de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne dans le cadre de leurs contrats de concession sur des ouvrages de l'Etat. Ainsi sur l'ouvrage de Saclès dans le Gers il s'agit de travaux de confortement de l'ouvrage vis-à-vis du risque de glissement du barrage.
- 4,059 M€ en AE et en CP ont été versés à deux opérateurs (ONF et l'établissement public du château de Fontainebleau) pour le confortement de 3 ouvrages. Ces deux opérateurs ont engagé 0,7 M€ en AE et payé 0,2 M€ en CP à fin 2021.
- 0,2 M€ en AE et 0,05 M€ en CP ont été consommés pour quelques travaux de démarrage d'opérations. Les travaux prévus sont divers en fonction de chaque aménagement, il peut s'agir de stabilisation de barrages ou de redimensionnement d'un évacuateur de crues (dispositif permettant d'éviter la submersion).

Pour conclure concernant le renforcement des barrages, les 13 ouvrages bénéficiaires de la mesure ont pu être identifiés dès le premier trimestre 2021. 12 des 13 opérations ont trouvé des engagements financiers en 2021 qui ont permis en particulier la réalisation des études techniques indispensables aux travaux de sécurisation des barrages. Les diagnostics et avant-projets ont permis de préciser les chiffrages des travaux.

Abris de survie en Polynésie française :

La mesure a été mise en œuvre à la suite de la signature le 30 mars 2021 d'une convention entre le président de la Polynésie française, le Premier ministre et le ministre des Outre-mer pour un montant de 50,6 M€ répartis à parité Etat-Pays pour la construction ou réhabilitation de 17 abris durant la période 2021 - 2025. Une enveloppe de 9,5 M€ leur a été dévolue au titre du plan de relance.

Le dispositif « abris polynésiens » a ainsi bénéficié en cours de gestion d'abondements pour un total de 9,5 M€ en AE et de 1 M€ en CP depuis les dispositifs « renforcement des barrages » (1 M€ en AE=CP), restauration écologique (6,9 M€) et eau et assainissement en métropole (1,6 M€). La consommation s'élève à 5,5 M€ en AE et 0,6 M€ en CP sur le titre 63. Les opérations concernant les abris de Fakarava et de Mahini ont progressé plus vite que prévu et généré respectivement une demande d'avance d'AE supplémentaires de 0,9 M€ et de crédits de paiement de 0,5 M€.

Risque sismique outre-mer:

La mesure « plan de relance – risque sismique » permet le financement accéléré de la mise aux normes parasismiques et para-cycloniques de bâtiments dont le fonctionnement est primordial en cas de survenance d'un événement majeur. Une enveloppe de 50 M€ avait été prévue initialement pour cette mesure. Parmi ces 50 M€, 30 M€ sont portés au budget de la sécurité sociale pour le confortement des structures hospitalières de Guadeloupe et Martinique, et sont désormais gérés par les ARS pour une réalisation durant la période 2021-2022. Les 20 M€ restants sur le budget général de l'Etat ont été fléchés à la fois vers des projets de confortement du bâti de l'État (Préfecture et sous-préfecture en Guadeloupe pour un montant de 12,1 M€ ; diverses opérations en Martinique concernant la gendarmerie nationale, la police nationale et la préfecture pour 5,7 M€) et des projets de confortement d'établissements d'enseignement en Martinique (deux écoles pour 2,2 M€).

Le dispositif « risque sismique outre-mer » doté de 20 M€ en AE, et 5 M€ euros en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 16,9 M€ en AE et 1,9 M€ en CP. Les opérations ainsi engagées ont permis de commencer les travaux sur 10 bâtiments qui permettront à terme de mettre en sécurité 426 personnes. La plupart des marchés ont été passés en 2021 en dépit de la situation sanitaire. Les décaissements sur les crédits de paiement devraient s'accélérer en 2022. L'analyse des offres des entreprises est en cours.

Réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement : 290,2 M€ d'AE et 76,9 M€ de CP en 2021Modernisation des réseaux / Hygiénisation des boues (métropole) :

Cette enveloppe était dotée initialement en LFI 2021 de 250 M€ en AE et de 62,5 M€ en CP. En exécution les agences de l'eau ont bénéficié de 248,4 M€ en AE et de 62,5 M€ en CP, 1,56 M€ d'AE ayant été redéployés en gestion pour financer les abris anticycloniques en Polynésie française. Les six agences de l'eau ont engagé 246,2 M€ en AE et payé 55,2 M€ en CP (hors intérimaires qui représentent 1,3 M€ en AE et 0,1 M€ en CP en 2021), dont 233,5 M€ en AE et 47,2 M€ de CP concernant la modernisation des réseaux, et 12,8 M€ en AE et 6,2 M€ en CP concernant l'hygiénisation des boues. Les projets consistent, par exemple, à réhabiliter des réseaux d'eau potable, à interconnecter des réseaux, à lutter contre les fuites de réseaux, à reconstruire ou à étendre des stations d'épuration, à raccorder des eaux usées au système d'assainissement, à construire des unités de traitement des boues.

Plan Eau Outre-mer :

Les crédits alloués sur le programme 362 pour le plan Eau en Outre-mer sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

	AE ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	CP ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	AE exécutées au 31/12/2021	CP exécutés au 31/12/2021
Réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement - Outre-mer	50 000 000	15 000 000	41 717 373	14 363 350
<i>Eau-DOM OFB</i>	<i>47 000 000</i>	<i>14 100 000</i>	<i>40 135 725</i>	<i>14 100 000</i>
<i>Eau-DOM services déconcentrés</i>	<i>3 000 000</i>	<i>900 000</i>	<i>1 581 648</i>	<i>263 350</i>

- OFB : L'Office a consommé 39,8 M€ d'AE et 5 M€ de CP (hors intérimaires dédiés au traitement administratif des dossiers qui représentent 0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP en 2021). Les projets financés permettent l'alimentation en eau potable, ce qui peut nécessiter de créer ou de renforcer des forages existants, la lutte contre les déperditions d'eau, la réhabilitation de réseaux de collecte des eaux usées, l'extension de systèmes d'assainissement, la mise en place d'unités de traitement d'eau potable ou d'études de faisabilité pour la création d'une usine de dessalement.
- Services déconcentrés du MTE (DEAL) : 1,6 M€ en AE et 0,3 M€ en CP ont été consommés en 2021 pour couvrir plusieurs études afin de déterminer les travaux à entreprendre pour améliorer et sécuriser sur le long terme l'alimentation en eau potable. Les services déconcentrés ont également financé des opérations de lutte contre les déperditions d'eau sur le réseau de distribution d'eau potable du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement (SMGEAG) en Guadeloupe avec pour objectif à terme de rétablir une distribution permanente de l'eau sur l'ensemble de son territoire.

ACTION**03 – Décarbonation de l'industrie**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Décarbonation de l'industrie		1 000 000 000 516 000 000	1 000 000 000 516 000 000		281 000 000 83 918 816	281 000 000 83 918 816

Alors que les activités industrielles représentent près de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en France, les mesures portées par cette action visent à faire évoluer les modes de production vers un modèle bas carbone compatible avec l'objectif national et européen de neutralité carbone en 2050. Elles doivent permettre de faire de la transition énergétique un levier de performance de l'industrie française à moyen terme par l'investissement, tout en renforçant la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la France.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		11 098 039		1 565 296
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		11 098 039		1 565 296
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000 000	504 901 961	281 000 000	82 353 520
Transferts aux entreprises		504 901 961		82 353 520
Transferts aux collectivités territoriales	1 000 000 000		281 000 000	
Total	1 000 000 000	516 000 000	281 000 000	83 918 816

L'action décarbonation de l'industrie permet de financer le soutien à l'efficacité énergétique et à l'adaptation des procédés des entreprises industrielles ainsi que le soutien à la chaleur bas-carbone des entreprises industrielles.

Soutien à l'efficacité énergétique et à l'adaptation des procédés des entreprises industrielles

Pour accompagner la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'industrie, une enveloppe est dédiée au soutien aux investissements dans des procédés de fabrication moins émetteurs, tels que l'électrification de procédés aujourd'hui fonctionnant à l'énergie fossile, l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements, ou encore l'utilisation d'intrants moins carbonés. En novembre 2021, les projets lauréats annoncés représentaient au total un montant d'investissements de 1,2 Md€ à l'échelle nationale, bénéficiant d'un soutien total de 256 M€ d'aide de l'Etat par le biais du dispositif de soutien à la décarbonation de l'industrie. Ces projets permettront d'éviter l'émission d'environ 1,6 MtCO_{2e} par an. Une nouvelle vague de lauréats est en cours de sélection. Le report d'autorisations d'engagement de 2021 vers 2022 s'explique par la temporalité de l'appel à projets. En effet, la dernière relève ayant eu lieu en octobre 2021, les projets n'ont pas pu être sélectionnés (et par conséquent les fonds n'ont pas non plus pu être engagés) avant la fin de l'année.

Soutien à la chaleur bas-carbone des entreprises industrielles

Pour encourager le développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique des entreprises industrielles, une enveloppe est dédiée à l'accompagnement des investissements de substitution d'une solution chaleur bas-carbone à une solution fossile.

Écologie

Programme n° 362 | Justification au premier euro

Alors que la consommation de chaleur issue de sources fossiles représente une part significative des émissions de l'industrie, les moyens mis en œuvre par le plan de relance permettront de compenser l'écart de coûts entre la chaleur produite à partir d'une solution biomasse et leur solution fossile alternative, sous la forme d'aides à l'investissement et au fonctionnement. En novembre 2021, les projets lauréats annoncés représentaient un investissement de 652 M€ d'investissements industriels à l'échelle nationale. Ils bénéficieront d'une aide totale de 234 M€ d'aide à l'investissement des fonds chaleur et fonds décarbonation, et 268 M€ d'autorisations d'engagement seront mobilisées pour le soutien au fonctionnement à ces projets, sur le fonds décarbonation de l'industrie. Ces projets permettront d'éviter plus de 1,1 Mt CO₂eq / an d'émissions de gaz à effet de serre dues à la combustion d'énergie fossile. Une nouvelle vague de lauréats est en cours de sélection. Le report d'autorisations d'engagement de 2021 vers 2022 s'explique par la temporalité de l'appel à projets. En effet, la dernière relève ayant eu lieu en octobre 2021, les projets n'ont pas pu être sélectionnés (et par conséquent les fonds n'ont pas pu non plus être engagés) avant la fin de l'année.

ACTION

04 – Économie circulaire et circuits courts

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Économie circulaire et circuits courts		500 000 000	500 000 000		84 000 000	84 000 000
		246 000 000	246 000 000		68 000 000	68 000 000

Dans la continuité de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, le plan de relance prévoit cette enveloppe pour accélérer le développement d'un modèle de production et de consommation circulaires visant à limiter la production de déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Ces crédits sont venus renforcer les moyens mis en œuvre dans le cadre du fonds « économie circulaire et déchets » de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000 000	246 000 000	84 000 000	68 000 000
Transferts aux entreprises	500 000 000	246 000 000	84 000 000	68 000 000
Total	500 000 000	246 000 000	84 000 000	68 000 000

Investissement dans le recyclage et le réemploi (dont accompagnement filière plastique): 105 M€ d'AE et 50 M€ de CP en 2021

En 2021, des crédits à hauteur de 105 M€ en AE et 50 M€ en CP ont été versés à l'Ademe pour soutenir le réemploi, les activités de réduction des usages des plastiques à usage unique et le recyclage des plastiques (soutien à des investissements de substitution, de régénération et d'incorporation de plastique recyclé).

- Pour l'action réparation, réemploi et réutilisation (RRR) hors emballages, 17,7 M€ ont été engagés en 2021. 116 des dossiers aidés concernaient des investissements et 40 des études. Près de 70% des porteurs sont des acteurs de l'ESS et 236 kt de produits pourront être réemployés par an grâce à ces investissements. A titre d'exemple, un projet de reconditionnement de batteries Liion a été soutenu sur cette action, pour un montant d'aide accordé proche de 2,5 M€.

- Pour l'action de substitution des emballages plastiques à usage unique, 5,9 M€ ont été engagés. 34 dossiers aidés concernaient des investissements, 13 des études et 65 provenaient du guichet « Tremplin ». Plus de 50% des aides visaient des PME et le recours à 1 793 tonnes de plastique à usage unique pourra être évité chaque année grâce à ces investissements. 70% des aides ont concerné la substitution d'emballages et 21% le réemploi de contenants.
- Pour l'action de régénération/incorporation de matière première recyclée (ORPLAST), 56 M€ ont été engagés, dont 39 dossiers (23,4 M€) pour la régénération et 105 dossiers (32,5 M€) pour l'incorporation de matière première recyclée (MPR). La grande majorité des dossiers concernent soit uniquement des investissements soit un mixte investissement/étude. La moitié des aides a été accordée à des PME.

Cette ligne a par ailleurs bénéficié d'un abondement interne depuis la mesure « Rénovation énergétique des TPE/PME » de l'action 01 à hauteur de 4 M€ en AE en cours de gestion 2021.

Modernisation des centres de tri/recyclage et valorisation des déchets : 141 M€ d'AE et 18 M€ de CP en 2021

En 2021, des crédits à hauteur de 141 M€ en AE et 18 M€ en CP ont été versés à l'Ademe pour conduire des actions de modernisation des centres de tri, de recyclage et de valorisation des déchets.

- Pour l'action centre de tri des emballages ménagers, 40,9 M€ ont été engagés en 2021 pour des investissements (13 centres de tri financés). Cela représente 445 016 tonnes de déchets par an et 6 916 531 habitants desservis.
- Pour l'action déchèteries professionnelles et centres de tri des déchets non dangereux de l'activité économique (DAE), 18,4 M€ ont été engagés en 2021. 68% de l'aide concerne les centres de tri et 21% les déchèteries professionnelles. 60% de l'aide visait des PME. Cela représente 869 540 tonnes de déchets.
- Pour le tri hors foyer avec une action qui vise à accélérer le déploiement du tri sélectif dans les espaces publics : 936 k€ ont été engagés ; 90% des aides ont été attribuées à des collectivités et 10% des entreprises.
- Pour les chaufferies à Combustible solide de récupération (CSR) et les centres de préparation de CSR, le montant engagé est de 44,3 M€ en 2021 en complément des engagements du fonds « économie circulaire » sur le budget d'intervention de l'établissement. 4 installations ont été soutenues représentant 131 068 tonnes de déchets, ainsi qu'une étude préalable.
- Pour le tri à la source et la valorisation des biodéchets, le montant engagé en 2021 représente 28,8 M€, dont 81% pour des investissements, 10% des études et 7% le changement de comportement. Les aides ont concerné pour 55% la collecte séparée de biodéchets, 14% la gestion de proximité, 12% le compostage centralisé et 8% le déemballage/déconditionnement.
- Enfin, concernant l'AAP relatif aux banaliseurs de déchets de soins à risques infectieux, 32 dossiers ont été déposés à la clôture du 15 octobre. La sélection des dossiers retenus sera finalisée début 2022 et une seconde clôture aura lieu le 1er mars.

ACTION

05 – Transition agricole

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Transition agricole		1 124 000 000 928 069 223	1 124 000 000 928 069 223		390 000 000 330 273 785	390 000 000 330 273 785

L'action Transition agricole du plan de relance vise à accélérer la transformation industrielle, sanitaire et écologique de l'agriculture et de l'alimentation. Elle se décline en trois axes :

- consolider et renforcer l'indépendance et la souveraineté alimentaires françaises ;
- accélérer la transition agro-écologique pour disposer d'un système agricole et alimentaire durable ;
- accompagner l'adaptation de l'agriculture et de la forêt françaises aux conséquences du changement climatique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 000 000	11 568 841	5 000 000	9 878 947
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 000 000	11 097 777	5 000 000	9 766 907
Subventions pour charges de service public		471 063		112 041
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 114 000 000	916 500 382	385 000 000	320 394 838
Transferts aux entreprises	924 000 000	712 612 336	305 000 000	250 469 994
Transferts aux collectivités territoriales	190 000 000	79 799 197	80 000 000	17 805 654
Transferts aux autres collectivités		124 088 850		52 119 190
Total	1 124 000 000	928 069 223	390 000 000	330 273 785

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel**Accélérer la transition agro-écologique**Plan de communication

Le montant initial de 10 M€ d'AE et 5 M€ de CP ouverts en LFI pour ce plan de communication a été complété par un redéploiement interne de 1,5 M€ en AE et 830 000 € en CP depuis le dispositif Promotion métiers filières pêche et aquaculture. Ce mouvement correspond à une mutualisation du marché public pour la communication sur les métiers de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture, sans modification des périmètres des missions.

Par ailleurs, 231 400 € en AE et en CP ont été transférés pour financer des dépenses de communication transversales du plan France Relance. L'enveloppe dédiée au dispositif s'élève ainsi à 11 268 600 € en AE et 5 598 600 € en CP.

10,1 M€ d'AE et 8,7 M€ de CP ont été consommés pour ce dispositif, dont 9,2 M€ en AE et 8,1 M€ en CP en titre 3 et 0,9 M€ en AE et 0,6 M€ en CP sur le titre 6.

En 2021, le dispositif a financé deux campagnes :

- la campagne Entrepreneurs du Vivant (#EDV), axée sur les formations au sein des établissements d'enseignement agricole. Cette campagne s'est déroulée entre mai et novembre 2021 ;
- la campagne Entrepreneurs du Vivant (#EDV), axée sur la promotion de métiers, en trois vagues successives : une première vague de juillet à septembre 2021, la deuxième vague d'octobre à fin décembre 2021 ; la troisième vague se poursuit jusqu'au 1^{er} trimestre 2022.

Transferts aux entreprisesStructuration des filières et professionnalisation des organisations de professionnelles

Ce dispositif initialement doté de 54 M€ en AE et de 16,5 M€ en CP en LFI 2021, a fait l'objet de diverses fongibilités et l'enveloppe post-redéploiement se porte à 92 M€ en AE et 54,5 M€ en CP.

Il a donné lieu à la consommation de 58,6 M€ en AE et 16,5 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Le plan de structuration des filières a fait l'objet de trois appels à projets (AAP) portés par FranceAgriMer. Pour les deux premiers (structuration des filières agricoles et agroalimentaires, et, besoins des entreprises d'accoupage pour l'arrêt de l'élimination des poussins mâles et des canetons femelles), la moitié des dossiers lauréats a fait l'objet d'un engagement de près de 43 M€ et 8,3 M€ d'avances payées par FAM vers les bénéficiaires. Le troisième AAP cible plus

spécifiquement les besoins en recherche et innovation pour la culture de la betterave sucrière : 15 lauréats ont été désignés pour un montant de subventions de 3,9 M€, montant déjà engagé.

Le deuxième dispositif, l'appui aux organisations de producteurs qui permet aux organisations de producteurs (OP) et aux associations d'organisations de producteurs (AOP) d'obtenir un soutien financier pour la réalisation d'investissements liés aux systèmes d'information ou des prestations de conseil externe d'ordre économique, juridique ou organisationnel, est en cours de modification afin de permettre également à une autre entité de déposer une demande d'aide, en lieu et place des OP et AOP, dès lors qu'elle leur apporte un soutien pour la mise en œuvre de la loi n°2021-1357 du 18 octobre 2021 (Loi EGALIM).

Fonds Avenir Bio

Ce dispositif, initialement doté de 10 M€ en AE et 2,5 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 5 M€ en AE et 2,5 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Ce dispositif permet par ses appels à projets aux opérateurs économiques de bénéficier de financements tant immatériels (emplois, appui technique, prestations externes etc.) que matériels (bâtiments, stockage, équipements etc.) pour des dossiers de développement de l'offre de produits biologiques.

Cette dotation s'ajoute aux crédits dédiés du programme 149 pour renforcer cette enveloppe, et intervient en complément des moyens déjà engagés au service du développement de l'agriculture biologique dans le cadre de la PAC ou à travers la fiscalité.

Haies

Ce dispositif, initialement doté de 50 M€ en AE et 11 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 24,9 M€ en AE et 5 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Visant à augmenter significativement les dynamiques de plantations de haies et d'arbres alignés sur les surfaces agricoles françaises, ce dispositif comporte un volet animation₁ qui est le premier volet lancé par les régions. Sauf pour la Normandie, tous les appels à projets ont été déployés hors programme de développement rural régional (PDRR) et tous sont clos. Sur le fond, les résultats des AAP animation témoignent d'un potentiel de plantation élevé ce qui permet d'anticiper une consommation de l'intégralité de l'enveloppe dédiée à la mesure.

Dans le cadre du volet Investissement, 12 régions ont ouvert le dispositif via leur PDRR, les autres passant par le cadrage national. Lancés dans un second temps, la majorité des appels à projets est close entre le 15/09 et 01/11/21, selon les régions, ce qui se traduira par une dynamique d'engagement au premier semestre de l'année 2022.

Bilan carbone

Ce dispositif, initialement doté de 10 M€ en AE en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 10 M€ en AE et 5 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Cette mesure est mise en œuvre par l'ADEME qui a agréé 38 opérateurs capables de réaliser ces diagnostics. Elle doit permettre de réaliser entre 4000 et 5000 « bons » sur 2021-2022. Une première « tranche », d'un montant de 8,2 M€, a été contractualisée avec les lauréats, représentant environ 4200 « bons ».

Plan protéines

Ce dispositif, initialement doté de 100 M€ en AE et 38 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 108,8 M€ en AE et 41,8 M€ en CP, dont 124 000 € en titre 3 en AE et en CP et le montant restant en titre 6.

Ce dispositif, qui a rencontré un vif succès, a fait l'objet de ré-abondements par fongibilités internes.

Par ailleurs le dispositif a également bénéficié d'un abondement de 25 M€ en AE sur les 100 M€ en AE dédiés à la gestion des aléas climatiques en LFR2.

L'enveloppe post-redéploiement se porte ainsi à 153,5 M€ en AE et 65 M€ en CP.

Pour ce qui concerne le soutien à l'investissement dans des agroéquipements, le premier guichet, clôturé le 12 janvier 2021, a rencontré un vif succès si bien que 1170 dossiers ont été engagés par FranceAgriMer pour le montant total de l'enveloppe de 20 M€ dont 5,7 M€ ont été payés.

Le 17 mai 2021, un deuxième guichet a été ouvert pour la mise en œuvre d'un programme complémentaire ciblé sur les agroéquipements pour la culture des oléoprotéagineux (culture, récolte, tri). Ce guichet a connu un succès important avec le dépôt de 1 288 dossiers sur lesquels 1269 ont été engagés pour le montant total de l'enveloppe de 20 M€ dont 0,7 M€ ont été payés.

Une troisième enveloppe, plafonnée à 35 M€ a été affectée le 17 novembre 2021 à l'aide à l'achat par les exploitants agricoles d'agroéquipements permettant le développement de la production de protéines végétales afin de favoriser la résilience des exploitations agricoles vis-à-vis des aléas climatiques par l'entretien des prairies : 2234 dossiers ont été engagés pour un montant de 32,4 M€.

Un guichet spécifique pour les semences permettant d'effectuer du sursemis pour enrichir les prairies en légumineuses a aussi été ouvert le 17 mai 2021 pour 2 M€ : 1534 dossiers ont été engagés pour 1,1 M€, et les paiements s'élèvent à 0,1 M€.

Pour ce qui concerne l'appel à projets pour la structuration des filières de protéines végétales (enveloppe de 50 M€), ouvert le 4 décembre 2020, 45 dossiers ont été engagés pour 26,6 M€ ; 7,3 M€ d'avances ont été versées.

Sur la mesure dédiée à l'obtention variétale, dotée d'une enveloppe de 3 M€ (après redéploiement au sein de la mesure), 2 dossiers ont été retenus pour 0,4 M€.

S'agissant de la promotion de la consommation de légumes secs dans l'alimentation humaine selon les recommandations du programme national nutrition santé (PNNS), une convention entre FranceAgrimer et Terres Univia sur ce volet de communication a été engagée pour 1,2 M€ et a donné lieu à un premier versement de 0,3 M€.

Concernant le volet accompagnement des entreprises, la convention avec Bpifrance a été signée par toutes les parties le 17 mai, engagée et a donné lieu au versement programmé sur 2021.

Filières animales

Biosécurité et bien-être animal en élevage

Ce dispositif, initialement doté de 100 M€ en AE et 20 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 67,3 M€ en AE et 13,6 M€ en CP pour les deux programmes concernés par cette mesure, dont 1,4 M€ en AE et 0,9 M€ en CP pour le seul P362, en titre 6 uniquement.

Le dispositif regroupe deux volets : le volet A porté par la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) et le volet B porté par la direction générale de l'alimentation (DGAL). Ce dernier, doté de 3,5 M€, apporte un soutien à la formation des éleveurs à la biosécurité pour la prévention des zoonoses et au bien-être animal. Dans le cadre de la modification des conditions de réalisation de la castration des porcelets, 1,5 M€ seront utilisés pour financer les formations pratiques sur site par le vétérinaire.

Le volet A, mis en œuvre dans le cadre des programmes de développement rural régionaux (PDRR) par transfert de crédits sur le programme 149, est doté de 86,5 M€. Il vise à soutenir les investissements permettant de renforcer la prévention des maladies animales et d'assurer une amélioration des conditions d'élevage au regard du bien-être animal.

Une convention avec l'assemblée permanente des chambres d'agriculture de 0,43 M€ reste à engager en 2022 sur le volet B, relative à la formation biosécurité pour les petits élevages indépendants en porcs et volailles.

Modernisation des abattoirs

Ce dispositif, initialement doté de 130 M€ en AE et 25 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 115 M€ en AE et 44,4 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Le guichet a rencontré le succès escompté : au total, 171 dossiers ont été engagés par FranceAgriMer pour 107,9 M€ et 94 avances ont été payées pour 35,2 M€.

Soutien à l'accueil animaux abandonnés et en fin de vie

Ce dispositif doté de 20 M€ en AE et 3 M€ en CP en LFI 2021 et abondé de 15 Me en AE en LFR2, a donné lieu à la consommation de 18,9 M€ en AE et 10 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Cette mesure regroupe quatre dispositifs :

Le volet A « Soutien à la structuration des associations via les têtes de réseau (ie. Soutien à l'ingénierie, appui à la constitution des dossiers par les associations de leurs réseaux) » a donné lieu à 6 conventions qui ont été signées avec des associations de protection animale nationales. 5 conventions portent sur l'aide à la constitution des dossiers du volet B et sur la professionnalisation des associations locales (Fondation Brigitte Bardot (FBB), Société Protectrice des Animaux (SPA), Confédération Nationale Défense de l'Animal (CNDA), Solidarité Peuple Animal (SA) et Ethics For Animals (EFA)).

La 6ème convention conclue avec la FBB a pour objectif de réaliser un audit et de proposer un plan d'action pour améliorer la gestion des animaux errants dans les Outre-mer.

Le volet B « Soutien de projets locaux de refuges et associations pour l'accueil et la stérilisation d'animaux » concerne d'une part l'aide aux refuges pour l'accueil des animaux en fin de vie et abandonnés (ie. Soutien à l'investissement matériel / infrastructure des refuges) et d'autres part le soutien aux associations pour la stérilisation des chats / chiens (ie. Prévention des abandons).

Il s'est traduit par une consommation dynamique. Ce volet était initialement doté de 14 M€. Plusieurs demandes de fongibilité, concernant quatre régions, entre mesures ont permis de réabonder cette mesure à hauteur de 0,45 M€. En raison de son succès et de la priorité que constitue la lutte contre l'abandon des animaux domestiques, le Président de la République a annoncé lundi 4 octobre 2021 un réabondement de cette mesure à hauteur de 15 M€. Aussi, un nouvel appel à projets territorialisé a été lancé à la fin de l'année 2021.

Le volet C « Soutien aux soins vétérinaires pour les propriétaires les plus démunis » concerne : le soutien à la médecine vétérinaire solidaire ; la subvention pour les soins vétérinaires aux animaux des plus démunis via des associations départementales vétérinaires Vet pour tous ; et le soutien à la création de dispensaires vétérinaires adossés aux centres du SAMU social d'écoles vétérinaires.

Sur ce volet, l'ensemble des régions ont subventionné des associations Vet pour tous, ayant notamment pour mission d'aider les personnes en situation de précarité en leur permettant un accès aux soins pour leurs animaux. Les associations Vet pour tous contribuent à maintenir les interactions sociales des personnes en situation de précarité en préservant le lien Homme Animal.

Le volet D porte sur la création d'un observatoire de la protection des carnivores domestiques. L'observatoire a été mis en place en mai 2021. Dans ce cadre une convention a été conclue avec l'institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement pour que le Centre national de référence sur le bien-être animal, porté par INRAE, réalise des missions.

Renouvellement et développement des agro-équipements

Investissements dans des équipements nécessaires à l'adoption de nouveaux itinéraires techniques et systèmes de culture

Ce dispositif doté initialement de 135 M€ en AE et 71 M€ en CP en LFI 2021 a fait l'objet de fongibilités, et a bénéficié d'un abondement de 80 M€ en AE en LFR2. L'enveloppe post-redéploiement se porte à 212 M€ en AE et 68 M€ en CP.

Ce dispositif a donné lieu à la consommation de 136,5 M€ en AE et 65,7 M€ en CP, dont 1,5 M€ en AE et en CP en titre 3 et 135 M€ en AE et 64,2 M€ en CP en titre 6.

Cette mesure guichet d'aide à l'acquisition de matériels performants en matière environnementale a rencontré un vif succès et a nécessité le renfort temporaire d'intérimaires au bénéfice de FAM aux fins d'instruction de la mesure. L'enveloppe initiale de 135 M€ bénéficie d'un abondement de 80 M€ supplémentaires à la suite des annonces du Président de la République sur le glyphosate.

Investissements dans des équipements de protection contre les aléas climatiques

Ce dispositif doté de 100 M€ en AE et 32,5 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 100 M€ en AE et 16,8 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

L'aide à l'investissement dans le matériel pour faire face aux principaux aléas climatiques tels que le gel et la grêle, a fait l'objet d'un doublement de l'enveloppe comme annoncé par le Premier ministre à la suite de l'épisode de gel, soit 100 M€ supplémentaires.

S'agissant de l'aide spécifique à l'investissement dans les serres, 117 dossiers ont été déposés pour un montant de 11,2 M€.

Enfin, l'enveloppe spécifique définie pour le soutien aux projets collectifs de gestion de l'eau ; 28 projets ont été à ce jour engagés pour un montant total de 31,3 M€ et ont donné lieu à 0,9 M€ de paiements.

Accompagnement des entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle

Ce dispositif doté de 15 M€ en AE et 3,5 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 9,5 M€ en AE et 3,5 M€ en CP, dont 124 000 € en AE en titre 3 et 9,3 M€ en AE et 3,5 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Cette mesure d'accompagnement dédiée aux secteurs des agroéquipements et du biocontrôle, contribuant à la transition agroécologique est mis en œuvre par Bpifrance, avec qui une convention a été signée le 17 mai.

Forêt

Investissements forestiers et outils de financement pour les entreprises de la filière forêt-bois

- Renouvellement forestier

Ce dispositif doté de 155 M€ en AE et 49,5 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 120 M€ en AE et 38,7 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Destiné à soutenir les propriétaires forestiers qui investissent pour adapter leurs forêts au changement climatique ce dispositif a fait l'objet d'un AMI (l'appel à manifestation d'intérêt) qui a permis de recenser des besoins à hauteur de 335 M€ : 2067 dossiers ont été engagés pour un montant de 51,2 M€, les paiements s'élèvent à 1,6 M€.

Dans le cadre de cette mesure, une première convention a été signée avec l'ONF pour le renouvellement de la forêt domaniale à hauteur de 30 M€ en AE et un versement de 27 M€ en CP.

- Soutien aval à la filière bois

Ce dispositif, doté de 20 M€ en AE et 9,5 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 21,7 M en AE et 9,5 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Il a fait l'objet de fongibilités et d'un abondement en LFR 2.

L'enveloppe se porte donc à 46,7 M€ en AE et 9,51 M€ de CP.

Destiné à soutenir les entreprises industrielles de transformation du bois dans leurs projets d'investissement pour moderniser leurs outils de production et gagner en compétitivité, ce dispositif est un succès, dans le cadre de l'AAP, 52 entreprises ont été retenues pour un montant total de 16,7 M€, soit l'intégralité de l'enveloppe dédiée et déléguée à l'ASP et 16,2 M€ ont été engagés et 0,6 M€ payés par l'ASP. De plus une convention, d'un montant total de 5 M€, avec le BPI France a été signée, dont 5 M€ ont été engagés.

- Filières graines et plants

Ce dispositif, doté de 3 M€ en AE et 1 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 6 284 352 euros en AE et 2 786 905 euros de CP, en titre 6 uniquement.

L'enveloppe a été portée à 6,3 M€ en AE et 4,3 M€ en CP pour 2021.

A destination des pépiniéristes forestiers et permettant une meilleure gestion et maîtrise de l'eau ainsi qu'une protection renforcée face aux aléas climatiques notamment par l'amélioration du transport et de la conservation des plants, ce dispositif bénéficie d'une forte dynamique de paiement, avec 2,8 M€ (CP) déjà payés, témoignant d'une prévision de consommation consolidée de près de 4,5 M€ en 2022.

En parallèle, une convention a été signée avec l'ONF le 31 mai 2021 pour un montant d'1 M€ et 0,9 M€ versés en CP, visant à financer de nouveaux vergers à graines sur les essences d'avenir (cèdre, Douglas et chêne pubescent).

Acquisition de données LIDAR pour les territoires à enjeux par l'IGN

Ce dispositif doté de 22 M€ en AE et 22 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 22 M€ en AE et 15 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Permettant de développer la couverture LIDAR HD, un outil basé sur la technologie laser, et ainsi de cartographier la forêt française pour mieux la gérer et en prévenir les risques, la mesure est mise en œuvre par l'intermédiaire d'une convention signée le 3 septembre avec l'IGN.

Transferts aux collectivités territoriales

Accélérer la transition agro-écologique

Développer une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes

Ce dispositif doté de 50 M€ en AE et 15 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 26,1 M€ en AE et 7,2 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Le montant engagé auprès des bénéficiaires finaux par l'ASP s'élève à 16,6 M€, et le montant total des dossiers déposés représente une enveloppe de 27 M€.

Destinée à aider les petites communes rurales à mettre en œuvre les objectifs de la loi EGAlim (réforme prioritaire de l'Etat), la mesure « cantines scolaires » connaît un taux d'émargement inférieur aux prévisions en métropole, sachant qu'à contrario, en outre-mer, son déploiement est plus fort qu'anticipé.

L'Agence de Service et de Paiement (ASP) a été chargée de conduire l'appel à projets puis de verser les crédits aux bénéficiaires finaux.

La cinétique des dépôts de dossiers, plus faible qu'initialement anticipé, n'a pas permis d'engager et de payer l'intégralité des crédits en 2021. Pour cette raison, la période d'ouverture du guichet a été reportée jusqu'au 30 juin 2022, avec une clause de revoyure permettant d'aller éventuellement jusqu'au 30 septembre 2022. Cette cinétique relativement faible s'explique essentiellement par la nature des communes éligibles en métropole, à savoir les plus fragiles et les plus rurales, qu'il peut être plus difficile d'atteindre, et donc d'informer sur la mesure, d'une part, et, d'autre part, qui disposent de moins d'ingénierie pour constituer leurs dossiers de demande d'aide.

Compte tenu de ces difficultés, à la suite de la mission-flash réalisée par le CGAAER au mois de juin, il a été décidé de :

- maintenir l'économie générale de la mesure, en diminuant cependant le délai de consultation des préfets de département à 8 jours au lieu de 15 jours, pour accélérer le délai d'engagement des dossiers ;
- prolonger la période d'ouverture du guichet ;
- d'ajouter les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible en 2021 dans le champ des communes éligibles ;
- d'instaurer une « hotline » pour aider les communes à constituer leur dossier ;
- de renforcer la communication autour du dispositif, en s'appuyant notamment sur les préfets à la relance et les porteurs de projets alimentaires territoriaux (PAT).

Au 31 décembre 2021, près de 1 750 dossiers avaient été déposés et éligibles pour un montant d'aide demandé de 25 M€.

Structurer les filières locales notamment au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT)

Ce dispositif doté de 80 M€ en AE et 20 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 79,5 M€ en AE et 16 M€ en CP, dont 0,4 M€ en AE et 0,1 M€ en CP en titre 3 et 79 M€ en AE et 15,9 M€ en CP en titre 6.

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (article 39), les projets alimentaires territoriaux (PAT) s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Les PAT répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le Plan national pour l'alimentation et revêtent :

- une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique (dont la production biologique), préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Cette mesure a rencontré un grand succès avec une bonne dynamique de consommation de l'enveloppe.

La mesure est déclinée en deux volets.

Le Volet A concernant le soutien à la création de nouveaux PAT, dits « émergents » (financement des activités d'animation, de diagnostic) doté de 7,9 M€, a été mis en œuvre dans le cadre de l'appel à projets du PNA lancé le 1er décembre 2020, en 2 sessions. A l'issue du processus de sélection, 151 PAT émergents ont été annoncés lauréats.

Deux appels à projets nationaux ont été lancés. La totalité des crédits ont été engagés en 2021 pour le premier appel à projets.

Le Volet B concernant le soutien à la mise en œuvre des plans d'action des PAT labellisés ou en cours de labellisation via le soutien aux investissements, doté de 77 M€, participe à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance selon les orientations de la circulaire du Premier ministre n°6220/SG du 23 octobre 2020. Ce volet a fait l'objet de contractualisations entre l'Etat et les régions dans le cadre des CPER avec 10 régions, avec une implication des régions allant du co-portage de l'appel à projets, jusqu'au financement pour certaines régions.

Les modes d'organisation ont été différents selon les régions avec un lancement des appels à projets qui s'est échelonné entre le 1er février et le 31 mars 2021 pour les ouvertures et le 15 juillet et le 31 octobre 2021 pour les clôtures (sauf en Corse où l'AAP reste ouvert jusqu'au 31 mars 2022). Près de 920 dossiers ont été déposés et au 31/12/21 ce sont 60% des dossiers qui avaient été notifiés.

Favoriser le développement de jardins partagés

Ce dispositif doté de 30 M€ en AE et 15 M € en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 29,6 M€ en AE et 10,6 M€ en CP dont 0,1 M€ en AE et 1,1 M€ en CP pour le titre 3 et 29,5 M€ en AE et 10,6 M€ en CP pour le titre 6.

Cette mesure regroupe deux volets. Le volet A est destiné à la contribution à l'opération Quartiers fertiles de l'ANRU pour développer l'agriculture au bénéfice de la population la plus impactée par la crise sanitaire (zones ANRU notamment dans les quartiers prioritaires et zones de renouvellement urbain). Cette opération est un succès au regard du nombre et de la qualité des dossiers sélectionnés. Sur les 3 appels à projets conduits, un total de 145 dossiers a été reçus dont 49 seront financés pour 13 M€.

Le volet B de la mesure a été territorialisé. L'ensemble des guichets sont fermés depuis le 31/12/2021. Au total, 1 124 dossiers ont été acceptés dont 151 en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Le montant total d'aide des dossiers acceptés s'élève à 16,2 M€ dont 2,1 M€ dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette territorialisation passe par des appels à projets départementaux pour la création de nouveaux jardins partagés ou collectifs ou le soutien au développement de jardins partagés ou collectifs existants, via le financement d'investissements matériels (fourniture et pose) pour des équipements ou aménagement (e.g., outillage à main, citernes de récupération d'eau de pluie, panneaux solaires pour serres agricoles, haies, clôtures, équipements de cuisine pour transformer les produits), des investissements immatériels (études de sols, ingénierie) et des prestations annexes de formations, l'animation pour le lancement ou l'essaiage des projets.

Alimentation locale et solidaire

Ce dispositif doté de 30 M€ en AE et en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 24,2 M€ en AE et 9,8 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Cette mesure veille à soutenir les acteurs locaux et nationaux œuvrant pour l'accès des publics aux produits frais et locaux (e.g. réseaux d'alimentation en circuits courts, magasins de producteurs).

Pour les projets nationaux, la mesure vise à soutenir les projets structurants et innovants de têtes de réseaux qui permettent sur tout le territoire l'accès du plus grand nombre aux produits locaux, durables et de qualité.

L'enveloppe allouée au guichet national de la mesure « alimentation locale et solidaire » (volet A) a été entièrement engagée pour un montant total de 4,1 M€.

Pour les projets locaux, la mesure vise à soutenir les acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- Soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (e.g., investissements de conditionnement, stockage, transport) ;
- Soutien aux associations / startup / TPE / PME / communes ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (e.g., ouverture de locaux, matériel de livraison) ;
- Soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinés en particulier aux personnes isolées ou modestes. La mesure participera au financement des investissements matériels (e.g. matériel roulant / équipements de stockage) / immatériels (e.g. dépenses de formations / prestations de conseil).

Sur ce volet territorialisé de la mesure « alimentation locale et solidaire » (volet B), tous les guichets sont fermés depuis le 30/09/2021. Près de 930 dossiers ont été déposés pour un montant d'aide demandé de 33,2 M€.

Écologie

Programme n° 362 | Justification au premier euro

ACTION

06 – Mer

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Mer		250 000 000	250 000 000		44 760 000	44 760 000
		227 672 168	227 672 168		52 431 394	52 431 394

250 M€ d'AE ont été ouvertes sur l'action Mer en 2021 pour soutenir le développement de solutions vertueuses dans l'ensemble des dimensions du développement durable en matière de pêche et culture marine ainsi que d'infrastructures et d'équipements portuaires. Les ports, maillon clé de la logistique et de l'offre touristique et des territoires où ils sont implantés, doivent en effet poursuivre et intensifier leur action résolue et ambitieuse en matière d'exemplarité environnementale. Cette action a également vocation à accompagner la modernisation de la flotte de navires des affaires maritimes. Concernant la pêche et l'aquaculture, la vocation première des crédits mobilisés sera d'apporter des financements à des projets permettant de renforcer la performance environnementale et sociale du secteur, tout en renforçant sa résilience économique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 000 000	918 919	830 000	655 780
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 000 000	918 919	830 000	655 780
Titre 5 : Dépenses d'investissement	25 000 000	4 940 857	3 000 000	3 429 007
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	25 000 000	4 940 857	3 000 000	3 429 007
Titre 6 : Dépenses d'intervention	220 000 000	221 812 392	40 930 000	48 346 607
Transferts aux entreprises	45 000 000	44 550 000	7 530 000	13 841 340
Transferts aux collectivités territoriales	175 000 000	373 332	33 400 000	99 166
Transferts aux autres collectivités		176 889 060		34 406 101
Total	250 000 000	227 672 168	44 760 000	52 431 394

Verdissement des ports et de la flotte

200 M€ d'AE et 36,4 M€ de CP étaient prévus pour les mesures transports relatives au verdissement des ports (175 M€ d'AE) et à la modernisation de la flotte de navires des affaires maritimes (25 M€ d'AE).

Les consommations sur ces mesures transports ont été les suivantes :

- Verdissement des ports 175 M€ d'AE et 33,7 M€ de CP
- Flotte des affaires maritimes 5 M€ d'AE et 3,4 M€ de CP

Les crédits pour le verdissement des ports ont été intégralement consommés. Pour la modernisation de la flotte de navires des affaires maritimes, il est prévu que les AE soient intégralement consommées en 2022. Une légère sur-exécution des CP a été réalisée grâce à des redéploiements.

Pêche et aquaculture

- Investissement dans l'ensemble des dimensions du développement durable du plan de relance

Ce dispositif a été doté de 30 M€ en AE et 5 M€ en CP en LFI 2021. Après une fongibilité depuis le dispositif Fonds environnement filières pêche et aquaculture et un abondement par la LFR 2, l'enveloppe se porte à 79 798 450 euros en AE et 5 M€ en CP.

Ce dispositif a donné lieu à la consommation de 31,5 M€ en AE et 7,3 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

- **Développement de navires et bateaux pour une flotte durable et performante**

Ce dispositif doté de 15 M€ en AE et 2,5 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 13,5 M€ en AE et 7 M€ en CP, dont 0,4 M€ en AE et en CP en titre 3 et 13,1 M€ en AE et 6,5 M€ en CP, en titre 6.

- **Promotion des métiers de la pêche et de l'aquaculture**

Ce dispositif doté de 5 M€ en AE et 830 000 € en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 2,7 M€ en AE et 1 M€ en CP, dont 0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP pour le titre 3 et 2,3 M€ en AE et 0,8 M€ en CP en titre 6.

Un montant de 1,5 M€ en AE et 0,8 M€ en CP a été utilisé dans le cadre du dispositif « plan de communication » de l'action 5 « transition agricole ».

Cette mesure a été abondée à la suite de la LFR 2.

Il a été transféré à FranceAgriMer 45 M€ en AE et 14,29 M€ en CP afin de renforcer la performance environnementale et sociale de la filière notamment via des appels à projets pour le développement de fermes piscicoles durables et encourager les investissements en matière de navires innovants. Des conventions ont été passées en direct à hauteur de 1,21 M€ en AE et 0,43 M€ en CP au bénéfice d'organismes nationaux et a été délégué 1,48 M€ en AE et 0,6 M€ en CP aux directions interrégionales de la Mer (DIRM) et directions de la mer (DM) en faveur du secteur de la pêche et de l'aquaculture aux fins d'accroître son attractivité tant économique qu'à l'embauche.

ACTION

07 – Infrastructures et mobilité vertes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Infrastructures et mobilité vertes		3 607 000 000	3 607 000 000	1 299 915 000		1 299 915 000
		3 223 995 418	3 223 995 418	1 305 826 410		1 305 826 410

L'action Infrastructures et mobilités vertes finance des solutions de mobilité plus respectueuses de l'environnement ; elle s'inscrit dans la logique des propositions portées par la Convention Citoyenne pour le Climat. En cohérence avec les objectifs définis par la loi d'orientation des mobilités (LOM), l'action concerne à la fois les transports individuels et les transports collectifs, afin d'avoir un impact positif pour le plus grand nombre d'utilisateurs. Les mesures portées par cette action permettront de diminuer l'empreinte carbone et environnementale des transports et de développer la part modale des modes de transports non routiers (ferroviaire et vélo notamment) tout en répondant aux problématiques d'accessibilité et de desserte des territoires.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		8 022 664		3 516 359

Écologie

Programme n° 362 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		8 022 664		3 516 359
Titre 5 : Dépenses d'investissement	205 000 000	127 606 732	81 715 000	65 168 868
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	205 000 000	127 606 732	81 715 000	65 168 868
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 402 000 000	3 088 366 022	1 218 200 000	1 237 141 183
Transferts aux ménages	1 057 000 000	538 107 218	632 000 000	538 107 218
Transferts aux entreprises	750 000 000	244 911 845	208 000 000	200 696 845
Transferts aux collectivités territoriales	1 595 000 000	15 050 559	378 200 000	50 000
Transferts aux autres collectivités		2 290 296 400		498 287 120
Total	3 607 000 000	3 223 995 418	1 299 915 000	1 305 826 410

Ferroviaire - soutien aux petites lignes, aux trains de nuit et au fret

L'enveloppe significative prévue pour le secteur ferroviaire permet de poursuivre les démarches d'amélioration de la qualité du réseau ferroviaire et les prestations offertes à plusieurs niveaux :

- en soutenant la régénération des petites lignes (en cofinancement notamment avec les régions dans le cadre des contrats de plan État-région) ;
- en redéveloppant l'offre des trains de nuit ;
- en assurant le développement des infrastructures multimodales de fret ferroviaire afin de renforcer sa compétitivité aux côtés des régions dans le cadre de CPER pour la période 2021-2022.

La consommation de cette enveloppe a été la suivante :

- Petites lignes ferroviaires : 300 M€ d'AE et 49,9 M€ de CP ;
- Trains de nuit : 100 M€ d'AE et 71,3 M€ de CP ;
- Fret : 250 M€ d'AE et 33 M€ de CP ;

Mobilités du quotidienTransports en commun

Les crédits relance prévus pour les transports en commun permet de soutenir notamment le développement d'offres dans les zones urbaines les plus denses, l'amélioration de services existants ainsi que la création de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre ou de métros. Ce financement vient ainsi compléter celui des collectivités.

L'enveloppe initialement ouverte en LFI pour les transports en commun en province, à hauteur de 230M€ d'AE (y compris les études pour des RER métropolitains) a été abondée de 50M€ en LFR1 et 400M€ en LFR2.

395 M€ d'AE et 57,9 M€ de CP ont été consommés en 2021 pour les transports en commun de province et 670 M€ d'AE et 80,3 M€ de CP ont été consommés pour les transports en commun en Ile-de-France.

Plan vélo

150 M€ d'AE ont été ouvertes pour le vélo en LFR2.

Les financements permettent d'apporter, au plus près des besoins territoriaux, des aides financières pour le développement des infrastructures nécessaires au développement de l'usage du vélo (ces aides étant complémentaires aux financements annuels proposés par appels à projets nationaux), ainsi que pour le stationnement en gare.

150 M€ d'AE et 10 M€ de CP ont été consommés en 2021 sur ce plan.

Accélération des travaux d'infrastructures de transportsBornes électriques

65 M€ d'AE et 20 M€ de CP ont été consommés en 2021 pour cette mesure.

Ces crédits ont été confiés à l'Agence des services de paiement (ASP).

67 dossiers ont été déposés, représentant 292 points de recharge, dont 210 de plus de 150 kW, et 15 M€ de subventions demandées. Par ailleurs, Enedis a finalisé ou lancé les travaux pour raccorder 221 aires de services à des puissances de raccordement moyennes d'environ 1,8 MVA.

Ligne ferroviaire Lyon-Turin, voies navigables, voies réservées

Ces financements sont consacrés à l'accélération des travaux d'infrastructures de transport qui concernent la mise en place de voies réservées aux modes partagés (dont covoiturage) pour éviter l'autosolisme, la régénération du réseau fluvial, avec une maximisation du potentiel d'investissement par des co-financements, et la réalisation de la liaison ferroviaire entre Lyon et Turin.

425 M€ d'AE et 195,7 M€ de CP ont été consommés en 2021 sur cette enveloppe.

Modernisation des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS)

4,6 M€ d'AE et 3,2 M€ de CP ont été consommés en 2021 sur cette enveloppe. Ces financements ont permis de déployer les premières opérations visant à améliorer/moderniser les infrastructures des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS). Les opérations financées au titre du plan de relance seront poursuivies en 2022 conformément à la programmation générale.

Soutien à la demande en véhicules propres - Prime à la conversion, bonus électrique et innovation mobilité électrique et solidaire

La consommation sur cette mesure s'est élevée à 719 M€ en AE et en CP.

Depuis le 1er juillet 2021, le bonus s'élève jusqu'à 6 000 € pour une voiture électrique neuve et à 1 000 € pour un véhicule hybride rechargeable neuf. Les véhicules Crit'Air 2 (c'est-à-dire l'ensemble des véhicules diesel et des véhicules essence immatriculés pour la première fois avant 2014) sont exclus de la prime à la conversion et le plafond d'émissions de CO2 applicable à un véhicule thermique neuf pour qu'il soit éligible a été abaissé, en cohérence avec le seuil de déclenchement du malus. Depuis le 26 juillet 2021, le bonus et la prime à la conversion ont été renforcés pour les véhicules utilitaires légers électriques.

En 2021, le nombre de bonus attribués s'élève à 270 000, dont 58 % à des véhicules électriques neufs, 7 % à des véhicules électriques d'occasion, 29 % à des véhicules hybrides rechargeables neufs et 6 % à des véhicules à deux ou trois roues ou des quadricycles électriques neufs. Cela représente une hausse de près de 131 % par rapport aux 117 000 bonus attribués en 2020. En 2021, 113 000 primes à la conversion ont été attribuées, contre 167 000 l'année précédente. Elles ont bénéficié, dans 39 % des cas, à l'acquisition de véhicules électriques, et dans 44 % des cas à l'achat de véhicules électrifiés (véhicules électriques et hybrides rechargeables).

Verdissement du parc automobile de l'Etat

Le dispositif de verdissement du parc automobile du ministère de l'intérieur, doté en LFI pour 2021 de 115 M€ en AE et 46 M€ en CP, a donné lieu à la consommation de 103,8 M€ en AE et 48,8 M€ en CP dont 0,2 € en AE et 0,1 € en CP sur le titre 3 et 103,6 M€ en AE et 48,7 M€ en CP sur le titre 5.

Il a permis la commande, en deux phases, de 3 130 véhicules pour les services de gendarmerie, de police, de sécurité civile, les préfectures et les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI).

En CP, 46,015 M€ avaient initialement été positionnés sur le BOP pour régler les avances (80%) auprès de l'Union des groupements d'achat public (UGAP). En fin d'année, 2,8 M€ ont été ajoutés et déduits de l'enveloppe prévue pour 2022 pour permettre de verser le solde des premiers véhicules livrés. Les 48,8 M€ de CP 2021 ont intégralement été consommés.

Ces véhicules sont électriques ou hybrides rechargeables et quasi intégralement de constructeurs français. Parmi les modèles électriques, ont été commandés des Renault Zoé, Kangoo et Master ; pour les véhicules hybrides rechargeables, essentiellement des Peugeot 508 et 3008, Citroën C5 Aircross, Opel Grandland, Renault Mégane et Clio.

Le dispositif de verdissement du parc automobile de la justice, initialement doté de 15 M€ en AE et de 7,5 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 14,4 M€ en AE et de 7 M€ en CP, se répartissant de la façon suivante :

- 12,9 M€ en AE et 6,8 M€ en CP de dépenses d'investissement (titre 5) ;
- 1,5 M€ en AE et 0,2 M€ en CP de dépenses de fonctionnement (titre 3).

En 2021, le ministère de la justice a consommé 96 % des AE et 93 % des CP des crédits votés en LFI au titre du verdissement du parc automobile de l'État, et ce malgré des difficultés pour finaliser les achats de bornes dans un

Écologie

Programme n° 362 | Justification au premier euro

contexte où les prestataires, fortement impactés par la crise sanitaire, ont connu des difficultés d'approvisionnement et de disponibilité.

Le dispositif de verdissement du parc automobile des douanes, doté en LFI pour 2021 de 50 M€ en AE et 25 M€ en CP, a donné lieu à la consommation de 12,1 M€ d'AE et 9,8 M€ de CP. Ces crédits ont permis de commander 339 véhicules et 237 bornes. 25 M€ de l'enveloppe initiale ont été redéployés vers d'autres mesures du plan de relance.

Résilience des réseaux électriques

15,1 M€ d'AE et 0,1 M€ de CP ont été consommés sur cette ligne.

27 dossiers ont été retenus pour la sécurisation des réseaux à fils nus, pour un montant de 7 M€.

11 dossiers ont été retenus pour la sécurisation des réseaux vis-à-vis des intempéries, pour un montant de 10 M€.

71 dossiers ont été retenus pour des projets liés à la transition énergétique et aux solutions innovantes pour un montant de 17 M€.

La finalisation de l'engagement de ces dossiers aura lieu en 2022.

ACTION**08 – Énergies et technologies vertes**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Énergies et technologies vertes		3 720 000 000	3 720 000 000		898 700 000	898 700 000
		1 917 639 941	1 917 639 941		256 228 845	256 228 845

L'action Energie et technologies vertes vise à positionner la France à la pointe des technologies de production d'hydrogène renouvelable, à soutenir les innovations au service de la transition écologique (via le PIA), à renforcer la compétitivité des entreprises dans la filière nucléaire tout en développant des solutions innovantes pour la gestion des déchets radioactifs et à aider les secteurs aéronautique et automobile.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		16 027 913		10 955 691
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		16 027 913		10 955 691
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 720 000 000	1 871 612 028	898 700 000	215 273 154
Transferts aux entreprises	3 720 000 000	1 864 516 028	898 700 000	211 725 154
Transferts aux autres collectivités		7 096 000		3 548 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		30 000 000		30 000 000
Dotations en fonds propres		30 000 000		30 000 000
Total	3 720 000 000	1 917 639 941	898 700 000	256 228 845

Stratégie hydrogène - projets européens : 1 275 M€ en AE

Le dispositif IPCEI (Important Projects of Common European Interest) permet de financer la part des dépenses des industriels relatives à des travaux de recherche et de développement, à des premiers déploiements industriels et à des projets d'infrastructures énergétiques.

A la suite de la signature de la convention de mandat entre l'État et Bpifrance relative à la gestion de l'IPCEI hydrogène le 29 décembre 2021, la totalité des 1 275 M€ a pu être engagée en 2021. Les CP 2021, s'élevant à 200 M€, n'ont pas pu être décaissés faute de validation des demandes d'octroi d'aide par la Commission européenne. Ces crédits ont été reportés sur 2022.

Stratégie hydrogène - appels à projets

50 M€ d'AE et 5 M€ de CP ont été consommés sur cette mesure.

Les aides portent sur les investissements et les équipements permettant le déploiement, dans les territoires, de l'usage de l'hydrogène décarboné pour l'industrie et la mobilité. L'appel à projets « Écosystèmes territoriaux hydrogène » a été clôturé le 14 septembre 2021 avec un relevé intermédiaire réalisé le 16 mars 2021. Issus de la première clôture de 2020, 7 projets ont été annoncés pour financement au CNH de février 2021 pour environ 45 M€. La clôture de mars 2021 a confirmé la dynamique actuelle de ce sujet et 14 projets ont passé la présélection pour des aides potentielles de 107 M€.

Nucléaire - 182,6 M€ en AE et 69,3 M€ en CP

Recherche et développement dans la filière nucléaire : 30 M€ en AE et CP

Au titre de l'action consacrée au soutien à l'innovation et à la recherche et au développement dans la filière nucléaire, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) a bénéficié d'une subvention de 39 M€, afin de soutenir ses dépenses d'investissements destinés à des projets de développement de ses plateformes expérimentales. Deux projets sont concernés par cette action :

- (i) le projet NEWTAM, qui a pour objectif d'augmenter les capacités de la plateforme TAMARIS dédiée à la qualification sismique des équipements de l'industrie électronucléaire
- (ii) le projet NEWPLIN, visant à construire une nouvelle plateforme NEW PLINIUS, dédiée à l'étude des accidents graves de plusieurs filières de réacteurs.

En 2021, afin de permettre au CEA d'engager les montants nécessaires au lancement de ces deux projets et d'assurer les premiers engagements, un premier paiement de 30 M€ a été réalisé, sous la forme d'une dotation en fonds propres. Afin d'assurer le suivi de ces projets, un comité de pilotage a été mis en place. Une première réunion a été organisée en septembre 2021. Elle a permis de rappeler les enjeux des deux projets et de présenter leur état d'avancement, ainsi que les calendriers et chroniques de dépenses associés. S'agissant du projet NEWTAM, l'année 2021 a notamment été marquée par la création des outils de pilotage du projet (coûts, délais, risques, interfaces, base documentaire et répertoires partagés), la réalisation des études de sols et d'impact environnemental et la rédaction du cahier des charges. Concernant le projet NEW PLINIUS, l'année 2021 a été consacrée à l'étude de conception à coût objectif du projet et à la définition du choix du modèle industriel.

Usine du futur : 55 M€ d'AE et 11,7 M€ de CP

Les projets soutenus au travers de cette thématique visent à améliorer la compétitivité des entreprises du secteur nucléaire en leur permettant de lever un certain nombre de verrous auxquels elles sont confrontées ou d'optimiser leurs processus : utilisation de l'intelligence artificielle en soutien au diagnostic, optimisation des interventions de maintenance, lutte contre l'obsolescence, amélioration de la traçabilité. Un soutien à hauteur de 22,8 M€ a été accordé dans le cadre des premiers appels à projets des filières industrielles lancés en novembre 2020 et en mars 2021. Un troisième appel à projets a permis au cours de l'automne 2021 de consommer l'intégralité de la dotation de 55 M€ d'AE ouvertes pour 2021.

Soutien à la modernisation industrielle et renforcement des compétences : 97,6 M€ en AE et 27,6 M€ en CP

Cette action de soutien à la modernisation industrielle et au renforcement des compétences dans la filière nucléaire comprend les axes suivants :

- d'une part, le soutien à la modernisation industrielle des entreprises de la filière nucléaire et le soutien à des projets de relocalisation (70 M€ d'AE engagées en 2021) : certaines entreprises fournisseurs d'EDF ont besoin de moderniser leur outil de production pour continuer à fournir les pièces nécessaires à l'exploitation du parc existant ou pour le développement des différents projets de construction de la filière. La filière offre aussi, comme d'autres, des opportunités de relocalisation qui font l'objet d'un accompagnement. Cette mesure a été

intégrée au sein de l'appel à projets (AAP) « Plan de relance pour l'industrie – Secteurs stratégiques » opéré par Bpifrance. Dans le cadre des 3 premières relèves, 43 projets ont été déclarés lauréats en 2021 avec un montant total de 51,1 M€ de subventions accordées, pour 226,4 M€ d'investissements totaux ;

- d'autre part, le développement et renforcement des compétences de la filière nucléaire (27,6 M€ d'AE engagées en 2021) : il s'agit de soutenir les initiatives de formation et d'excellence de la filière dans les métiers critiques, comme le soudage. Cette action permettra de conserver les gestes techniques nécessaires à la bonne exploitation des installations nucléaires et de poursuivre les efforts de reconstitution et de développement des compétences des entreprises de la filière. Cette mesure a fait notamment l'objet d'un AAP « Renforcement des compétences de la filière nucléaire » opéré par Bpifrance. Dans le cadre de la première relève, 18 projets ont été déclarés lauréats en 2021, avec un montant total de 11,7 M€ de subventions accordées, pour 22,8 M€ d'investissements totaux.

Plans de soutien aéronautique et automobile : 410,1 M€ en AE et 182 M€ en CP

Les deux dispositifs « Automobile » et « Aéronautique », portés par la DGE, ont rencontré un fort attrait, face à l'ampleur de la crise liée au Covid pour ces secteurs et à la rapidité de la transition vers les nouvelles formes de mobilité (notamment électriques). A ce stade, la quasi-totalité des AE disponibles a été engagée auprès de Bpifrance.

Sur le volet automobile, les relèves ont permis de réceptionner 1 183 dossiers, démontrant un succès certain du dispositif. L'instruction de ces dossiers a permis de valider 443 projets pour un montant d'environ 215 M€ d'AE (dont 36 M€ ont été fléchés vers un financement par le PIA).

Sur le volet aéronautique, les relèves ont permis de réceptionner 1 188 dossiers. L'instruction de ces dossiers a permis de valider 418 projets pour un montant d'environ 195 M€ d'AE (dont 29 M€ ont été fléchés vers un financement par le PIA).

ACTION

09 – Dotation régionale d'investissement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Dotation régionale d'investissement		600 000 000	600 000 000		323 800 000	323 800 000
		600 199 841	600 199 841		148 136 868	148 136 868

Cette enveloppe, dédiée aux régions, permet à ces dernières d'engager notamment un plan massif de rénovation énergétique des bâtiments publics et d'accélérer le développement des mobilités douces et des transports publics.

L'exercice 2021 s'est clôturé avec un engagement de 600 199 841 € d'AE (cette augmentation par rapport à l'enveloppe initiale résulte d'une fongibilité réalisée en Guyane à partir d'AE issus de la dotation de rénovation thermique des collectivités locales) et une consommation de 148 136 648 € de CP. Ainsi, la totalité de l'enveloppe d'AE a été engagée en 2021. S'agissant des CP, le montant consommé en 2021 représente 25 % de l'enveloppe totale et 46 % de l'enveloppe de CP programmée pour l'exercice 2021.

Le décalage des consommations de CP pour la DRI 2021 résulte de plusieurs facteurs. Il s'explique par le temps de traitement des dossiers engagés, dont la liste est arrêtée conjointement par les conseils régionaux et les préfetures de région. Les délais induits par les élections régionales intervenues en 2021 ont notamment pu être de nature à ralentir l'instruction ou le lancement de certains projets, de même que les pénuries de matières premières.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	600 000 000	600 199 841	323 800 000	148 136 868
Transferts aux entreprises		53 198 842		11 597 457
Transferts aux collectivités territoriales	600 000 000	537 907 665	323 800 000	134 871 411
Transferts aux autres collectivités		9 093 334		1 668 000
Total	600 000 000	600 199 841	323 800 000	148 136 868

DÉPENSES D'INTERVENTION

La DRI porte uniquement des dépenses d'intervention dont 9 % ont été mobilisés pour des projets portés par des entreprises, 90 % pour des projets portés par les collectivités territoriales, plus précisément les régions, et 2 % pour des projets d'autres collectivités. Concernant la nature des projets, 66 % de l'enveloppe DRI finance les travaux de rénovation énergétique, 20 % finance des projets relatifs à la mobilité du quotidien et enfin, 14 % de l'enveloppe concerne des projets hors rénovation énergétique et mobilité en lien avec la transition écologique.

S'agissant des transferts aux entreprises, les montants correspondent majoritairement au financement de projets d'infrastructures ferroviaires conduits par la SNCF (aménagement dans les gares, voies, etc.), tels que le projet structurant de SNCF Gares et Connexions en Île-de-France (30 M€) ou encore le projet de mise en accessibilité de la gare d'Auxerre Saint-Gervais dans l'Yonne (3,4 M€).

Concernant les transferts aux collectivités territoriales, les montants recouvrent en très grande majorité des projets de rénovation énergétique des lycées. Les montants de ces projets, dont les ensembles financiers peuvent comporter un ou plusieurs lycées, sont très variables. Les écarts s'expliquent par la nature des travaux, pouvant aller de simples changements de fenêtres au renouvellement complet et durable de la toiture, de l'isolation des murs et du système de chauffage. Par ailleurs, des bâtiments neufs peuvent être construits avec l'aide de ces crédits. Le montant de cette ligne de dépense peut couvrir secondairement des travaux d'aménagement liés aux mobilités du quotidien, tels que la construction du nouveau ferry de l'île d'Yeu en Vendée (0,3 M€), la première phase du projet de transport collectif urbain à Mayotte (2,4 M€) ou encore la voie verte reliant Ajaccio à la rive Sud, en Corse (1,6 M€).

Enfin, s'agissant des transferts aux autres collectivités, les montants correspondent principalement à des subventions à des structures associatives et établissements, telle que la rénovation thermique des locaux de l'Académie Fratellini, en Seine-Saint-Denis (2,33 M€).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime (P205) Transferts					370 000 370 000	
ASP - Agence de services et de paiement (P149) Transferts					1 029 127 249 1 029 127 249	768 140 889 768 140 889
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149) Dotations en fonds propres					17 000 17 000	17 000 17 000
FranceAgriMer (P149) Transferts					507 295 600 507 295 600	183 656 340 183 656 340
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149) Transferts					5 000 000 5 000 000	2 500 000 2 500 000
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149) Transferts					6 000 6 000	1 800 1 800
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité (P149) Dotations en fonds propres					79 497 79 497	79 497 79 497
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206) Dotations en fonds propres					65 894 65 894	65 894 65 894
INI - Institution nationale des Invalides (P169) Dotations en fonds propres					866 800 866 800	866 800 866 800
ONF - Office national des forêts (P149) Subventions pour charges de service public Dotations en fonds propres Transferts					39 060 098 18 516 5 714 892 33 326 690	34 500 290 14 813 5 714 892 28 770 585
CMN - Centre des monuments nationaux (P175) Dotations en fonds propres					323 328 323 328	323 328 323 328
Etablissement public du château de Fontainebleau (P175) Dotations en fonds propres					3 059 000 3 059 000	3 059 000 3 059 000
Musée du Louvre (P175) Dotations en fonds propres					9 644 616 9 644 616	2 530 587 2 530 587
CND - Centre national de la danse (P131) Dotations en fonds propres					521 699 521 699	69 300 69 300
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131) Dotations en fonds propres					2 119 875 2 119 875	90 569 90 569
CNAC - Centre national des arts du cirque (P361) Dotations en fonds propres					1 079 851 1 079 851	127 342 127 342
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361) Dotations en fonds propres					2 687 652 2 687 652	411 356 411 356
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361) Dotations en fonds propres					12 397 447 12 397 447	2 683 853 2 683 853

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENSTA ParisTech - Ecole nationale supérieure de techniques avancées ParisTech (P144)					6 092 873	6 092 873
Dotations en fonds propres					6 092 873	6 092 873
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)					11 971 056	11 971 056
Dotations en fonds propres					11 971 056	11 971 056
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)					1 948 000	1 948 000
Dotations en fonds propres					1 948 000	1 948 000
X - Ecole polytechnique (P144)					5 175 000	5 175 000
Dotations en fonds propres					5 175 000	5 175 000
TNC - Théâtre national de Chaillot (P131)					7 964 880	801 756
Dotations en fonds propres					7 964 880	801 756
Musée de l'air et de l'espace (P212)					106 041	106 041
Dotations en fonds propres					106 041	106 041
Ecoles d'art en Région (P361)					362 000	362 000
Dotations en fonds propres					362 000	362 000
Musée national de la marine (P212)					259 600	259 600
Dotations en fonds propres					259 600	259 600
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)					36 900	36 900
Dotations en fonds propres					36 900	36 900
AFITF - Agence de financement des infrastructures de transport de France (P203)					2 465 000 000	531 750 000
Transferts					2 465 000 000	531 750 000
Météo-France (P159)					1 652 691	502 091
Dotations en fonds propres					1 652 691	502 091
Agences de l'eau (P113)					258 317 300	64 645 174
Dotations en fonds propres					1 979 500	326 975
Transferts					256 337 800	64 318 199
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)					15 127 518	6 256 376
Transferts					15 127 518	6 256 376
OFB - Office français de la biodiversité (P113)					64 521 445	22 123 720
Dotations en fonds propres					114 000	114 000
Transferts					64 407 445	22 009 720
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)					22 000 000	15 000 000
Transferts					22 000 000	15 000 000
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)					846 466 411	193 770 882
Dotations en fonds propres					1 103 450	117 362
Transferts					845 362 961	193 653 520
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)					1 407 780	258 953
Dotations en fonds propres					1 407 780	258 953
Parcs nationaux (P113)					15 693 716	5 303 746
Subventions pour charges de service public					406 667	98 405
Dotations en fonds propres					6 558 660	2 298 915
Transferts					8 728 389	2 906 426
ANGDM - Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (P174)					1 200 000	1 200 000
Dotations en fonds propres					1 200 000	1 200 000
ANFr - Agence nationale des fréquences (P134)					30 000	30 000
Dotations en fonds propres					30 000	30 000

Écologie

Programme n° 362 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)					5 030 495	2 316 255
Dotations en fonds propres					1 099 095	218 135
Transferts					3 931 400	2 098 120
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)					3 697 800	1 902 390
Dotations en fonds propres					3 697 800	1 902 390
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)					212 432	212 432
Subventions pour charges de service public					212 432	212 432
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)					6 934 000	3 528 274
Dotations en fonds propres					6 934 000	3 528 274
Business France (P134)					1 218 947	1 218 947
Dotations en fonds propres					1 218 947	1 218 947
Universités et assimilés (P150)					626 465 583	107 038 127
Subventions pour charges de service public					175 850	133 222
Dotations en fonds propres					617 328 393	103 315 329
Transferts					8 961 340	3 589 576
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)					96 908 073	22 009 288
Dotations en fonds propres					95 069 083	20 170 298
Transferts					1 838 990	1 838 990
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)					13 429 547	2 374 368
Dotations en fonds propres					13 184 947	2 374 368
Transferts					244 600	
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)					860 372	60 000
Dotations en fonds propres					860 372	60 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)					244 433 473	50 615 387
Dotations en fonds propres					241 208 371	48 326 946
Transferts					3 225 102	2 288 441
Communautés d'universités et d'établissements (P150)					2 570 000	934 420
Dotations en fonds propres					2 570 000	934 420
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)					118 400	35 520
Transferts					118 400	35 520
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)					69 954 414	37 762 515
Dotations en fonds propres					69 954 414	37 762 515
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)					1 508 059	397 805
Dotations en fonds propres					1 508 059	397 805
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					30 004 532	5 607 680
Dotations en fonds propres					30 004 532	5 607 680
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)					6 999 025	2 501 577
Dotations en fonds propres					6 999 025	2 501 577
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)					12 972 386	4 739 110
Dotations en fonds propres					12 837 386	4 631 110
Transferts					135 000	108 000
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)					9 912 774	1 677 754

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres					9 912 774	1 677 754
IFPEN - IFP Energies Nouvelles (P190)					8 029 440	833 446
Dotations en fonds propres					8 029 440	833 446
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)					1 748 756	1 590 893
Dotations en fonds propres					1 748 756	1 590 893
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)					21 560 000	7 946 000
Dotations en fonds propres					21 560 000	7 946 000
Groupe Mines Télécom (P192)					27 008 574	6 193 574
Dotations en fonds propres					27 008 574	6 193 574
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)					7 966 873	1 342 049
Dotations en fonds propres					7 966 873	1 342 049
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)					1 973 233	591 970
Transferts					1 973 233	591 970
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)					15 371 326	15 371 326
Dotations en fonds propres					15 371 326	15 371 326
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)					4 849 999	4 849 999
Dotations en fonds propres					4 849 999	4 849 999
Universcience (P361)					1 836 458	1 107 458
Dotations en fonds propres					1 836 458	1 107 458
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)					9 540 000	742 408
Dotations en fonds propres					9 540 000	742 408
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)					336 000	336 000
Dotations en fonds propres					336 000	336 000
ARS - Agences régionales de santé (P124)					490 000	490 000
Dotations en fonds propres					490 000	490 000
ANS - Agence nationale du sport (P219)					50 000 000	25 000 000
Transferts					50 000 000	25 000 000
Ecoles nationales des sports (P219)					2 687 329	2 687 329
Dotations en fonds propres					2 687 329	2 687 329
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)					2 561 870	1 025 000
Dotations en fonds propres					2 561 870	1 025 000
Pôle emploi (P102)					9 855 279	1 894 325
Dotations en fonds propres					9 855 279	1 894 325
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)					27 527 599	13 002 134
Dotations en fonds propres					27 527 599	13 002 134
ANAH - Agence nationale de l'habitat (P135)					1 520 200 000	577 800 000
Transferts					1 520 200 000	577 800 000
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)					11 046 067	1 471 937
Dotations en fonds propres					11 046 067	1 471 937
VNF - Voies navigables de France (P203)					1 507 572	1 507 572
Dotations en fonds propres					1 507 572	1 507 572
Total					8 198 381 504	2 777 433 283
Total des subventions pour charges de service public					813 465	458 872
Total des dotations en fonds propres					1 354 850 322	344 659 940

Écologie

Programme n° 362 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total des transferts					6 842 717 717	2 432 314 472